



Le Petit Crozois n°14

Janvier 2023

Bulletin municipal annuel de la commune de CROZE



Travaux au pont des Outeix, août 2022

Mairie de CROZE
18, la Grattade
23500 CROZE
05.55.66.93.52

mairie-croze23@orange.fr

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

<https://facebook.com/mairiedecroze/>

I.P.N.S.



Sommaire général	1
Le mot du maire	3
Présentation de la commune	5
Gestion de la commune	
• Conseil municipal, personnel communal, contacts	6
• Budget	7
• Détails du budget	8
• Subventions	9
Travaux et projets	
• Cimetière, four à pain	10
• Pont des Outeix	11
• Ancienne poste, Projet MAM	12
• Travaux local ACCA (chasse)	13
• Ateliers municipaux, panneaux signalétiques	14
• Voirie, accotements	15
• Projets ancienne CCBE, élagage	16
Informations municipales	
• Les Grands Bois	17
• État des chemins, élagage obligatoire	20
• Embellissement, fleurissement	21
• Atelier de céramique	22
• Achat de matériel, amendes de police	24
• SIAEP	25
• Hébergement dans la commune	26
• Site Internet et page Facebook	27
• Recensement	28
Manifestations, évènements, vie sociale	
• Commémorations	30
• Pâques, Halloween	31
• Noël 2022	32
• ACCA	33
• Comité des fêtes	36
• Solidarité, état civil	38
• Concert, épouvantails	39

Communauté de communes Creuse Grand sud

- [Présentation](#) 40
- [Compétences](#) 41
- [Déchets et collecte](#) 42

Le parc Naturel Régional

- [Présentation](#) 48
- [Fonctionnement, axes de travail](#) 49
- [Actions 2022](#) 50
- [RICE](#) 52

Le département

- [Présentation](#) 53
- [Fibre optique](#) 54

Informations pratiques

- [Location salle des fêtes, défibrillateur](#) 57
- [Risques majeurs](#) 58
- [Pompiers de Felletin](#) 60
- [Aidants-connect](#) 61
- [Numéros d'urgence](#) 62
- [Consultations CH](#) 63
- [Agardom](#) 64
- [AVC](#) 65
- [Violences conjugales](#) 66
- [Renov23](#) 68
- [Guide bienvenue campagne](#) 70



Mesdames, Messieurs, chères Crozoises, chers Crozois,

C'est un plaisir de vous retrouver pour cette quatorzième édition du bulletin municipal. Chaque année est marquée par des perspectives heureuses ou malheureuses, des douleurs ou des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Ce bulletin est pour moi l'occasion de vous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer vos vœux en réalités. S'il me fallait n'en formuler qu'un, je l'emprunterais à ce proverbe africain : « *seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

Notre cap est de nous rassembler pour être plus forts, de privilégier ce qui unit et non ce qui divise. Je veux croire que cette nouvelle année sera porteuse de grands espoirs pour notre commune. 2023 devrait ouvrir la voie à un avenir plus serein, dans lequel nous serons plus solidaires, plus raisonnables, plus investis.

Je souhaite féliciter comme ils le méritent les différents acteurs de notre vie communale : le Comité des fêtes et l'Association Communale de Chasse Agréée, qui œuvrent sans relâche pour le bien-vivre et le bien-être dans notre commune de Croze.

Je pense aussi à nos agents techniques, que l'on rencontre çà et là, affairés à réparer, nettoyer, tondre, planter, arroser, décorer. Nous leur devons une commune propre et accueillante.

Il en est de même pour notre employée administrative qui accueille nos habitants avec compétence et patience. Qu'ils en soient tous les trois ici remerciés.

Nous avons des projets pour l'année qui commence :

- Faire venir des entreprises sur notre commune par le biais d'achat de bâtiments (ancienne CCBE) ou d'exploitation de terrains (terrain proche de l'ancienne gare où va s'implanter l'entreprise PINTON dès le mois de février).
- Réaliser les travaux de rénovation de l'ancienne poste, qui vont avoir lieu dans le courant de l'année.
- Mettre en œuvre des travaux sur les bâtiments de l'ancienne CCBE. Un travail a été initié avec des architectes pour la mise en conformité des lieux afin de garantir l'accueil de deux entreprises. À ce jour, nous avons déjà des contacts.
- Conserver et valoriser notre patrimoine local.
- Diminuer considérablement la consommation d'énergie et les dépenses énergétiques en général.
- Embellir l'aspect extérieur de la mairie par le changement des deux portes latérales.
- Accompagner les associations dans leurs projets, poursuivre les actions entreprises avec les Restos du cœur qui soutiennent des habitants de la commune.

Par ailleurs, le recensement va se dérouler du 19 janvier au 18 février. L'agent recenseur est Monsieur Gérard JABOUILLE. Vous trouverez toutes les précisions utiles dans ce bulletin.

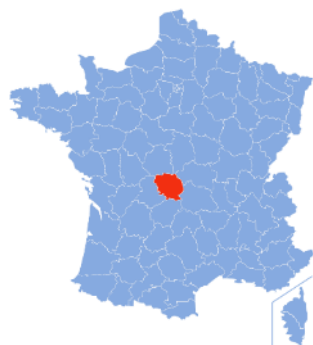
Cette année encore, en raison du contexte actuel, il n'y aura pas de cérémonie de vœux à la salle des fêtes.

Je finirai en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2023 : santé, sérénité et convivialité au quotidien pour cette nouvelle année.

Le maire, Didier TERNAT

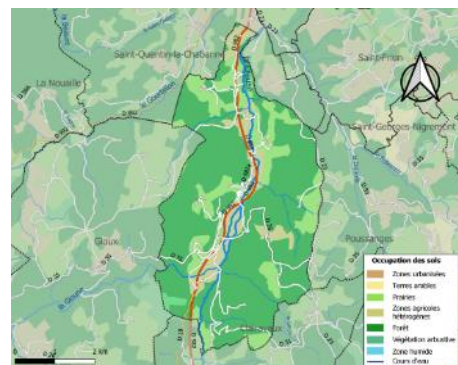
En mon nom et au nom du conseil municipal, Pascal, Joëlle et Caroline, adjoints et Alexandre, Claire, Éric, Michel, Natacha, Nathalie et Pierre, conseillers.

Ainsi qu'au nom des employés communaux, Gérard, Pascal et Sandrine.



Situé dans la région Nouvelle Aquitaine, plus précisément dans le Limousin, et dans l'arrondissement d'Aubusson, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozoises et les Crozois (209 personnes en 2015).

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 kilomètres au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 km au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.



S'étendant sur 22, 16 km², la commune de Croze est incluse dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, créé en 2004 et qui comporte 124 communes. Elle est une commune de moyenne montagne, arrosée par la Creuse (dont la source se situe non loin sur le plateau de Millevaches) et par son affluent la Gioune. Au nord-ouest, un autre affluent de la Creuse, le Gourbillon, borde le territoire communal sur environ 300 mètres. La commune est desservie par les routes départementales 19, 35, 982 et 982a.

L'altitude minimale, 518 mètres, se trouve localisée à l'extrême nord, là où la Creuse quitte la commune et entre sur celle de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'altitude maximale avec 841 mètres est située au sud-ouest, au puy de Chaufour, en limite de la commune de Gioux.

Croze est rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud** depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le blason de la commune :

Parti ondé : au 1^{er} d'azur à deux chiens arrêtés d'argent, l'un au-dessus de l'autre, au 2^e d'or au cor de chasse de gueules et à la crosse du même brochante. *Bas-relief sculpté par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.*



La commune de Croze présente une particularité. Constituée de 19 villages, elle ne possède pas de centre-bourg à proprement parler. Le bourg en lui-même, situé en hauteur, comporte l'église et seulement trois maisons. L'activité s'est développée dans la vallée, au village de la Grattade, plus accessible sans doute, notamment pour la construction des chemins et des routes. La mairie y a été construite en 1884 ainsi que la gare en 1905 et tout naturellement, les commerces et hôtels restaurants s'y sont installés. La gare ne fonctionne plus depuis les années 70 et les commerces ont progressivement disparu... Celui qui ne connaît pas la commune et cherche la mairie par exemple se laisse guider par son GPS et arrive inévitablement au bourg.



Le Bourg de Croze

Conseil municipal

MAIRE : TERNAT Didier

1^{er} adjoint : DANIEL Pascal

2^{ème} adjointe : CHAGOT Joëlle

3^{ème} adjointe : CRUICKSHANK Caroline

Conseillers municipaux (par ordre
alphabétique) :

CHAMBON Nathalie

CHAUVAT Claire

CRÉPIAT Michel

FLESSATI Pierre

FOLLEZOU Éric

JABOUILLE Natacha

TREMPON Alexandre

Personnel communal



Sandrine LANGLOIS, secrétaire



*Pascal GAULE, adjoint
technique territorial titulaire*



*Gérard JABOUILLE, adjoint
technique territorial titulaire*

Contacts

Contacts Mairie :

Tel : 05.55 66.93.52

Adresse mail :

mairie-croze23@orange.fr

Heures d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 9h00 -12h00 et 14h00 - 16h30

Mercredi :14h00 - 16h30

Vendredi : 9h00 - 12h00.

MEMBRES	11
PRESENTS	8
REPRESENTES	1
VOTANTS	9
POUR	9
CONTRE	0

Le dix-huit mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 10 mars 2022.

Etaient présents : Mmes CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; MM. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal et FOLLEZOU Éric.

Etaient excusés : MM. FLESSATI Pierre (procuration TERNAT Didier) et TREMPON Alexandre

Mme MOUTY Natacha a été désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022-10 en date du 18 mars 2022 portant sur approbation du Compte Administratif 2021 du Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DANIEL PASCAL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.20 (002)	+70 549.49
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	153 262.25
RECETTES	199 486.82
RESULTAT DE CLOTURE 2021	+70 549.49
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.21 (002)	+116 774.06
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.20	-45 504.98
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	299 708.80
RECETTES	484 954.70
RESULTAT DE CLOTURE 2021	185 245.90
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.21 (001)	+139 740.92

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021

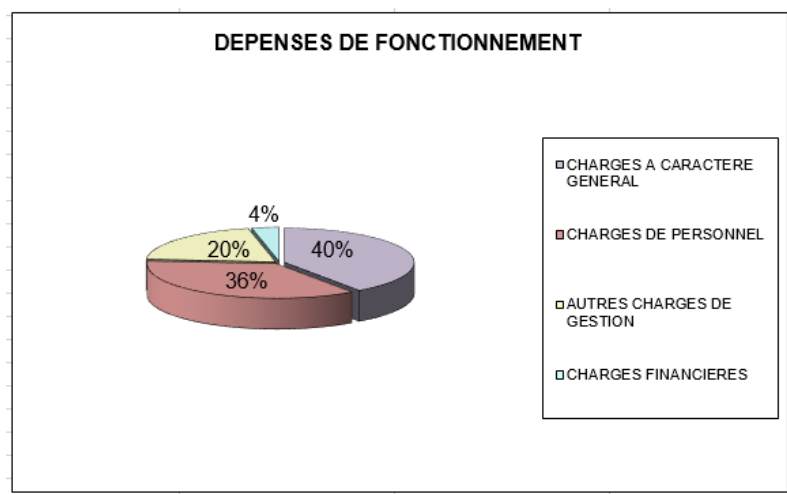
**Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme**

L'Adjoint au Maire
Pascal DANIEL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 CHARGES A CARACTERE GENERAL 60 831,53 €	12 CHARGES DE PERSONNEL 54 443,82 €	65 AUTRES CHARGES DE GESTION 30 736,95 €	66 CHARGES FINANCIERES 5 116,95 €
--	---	--	--

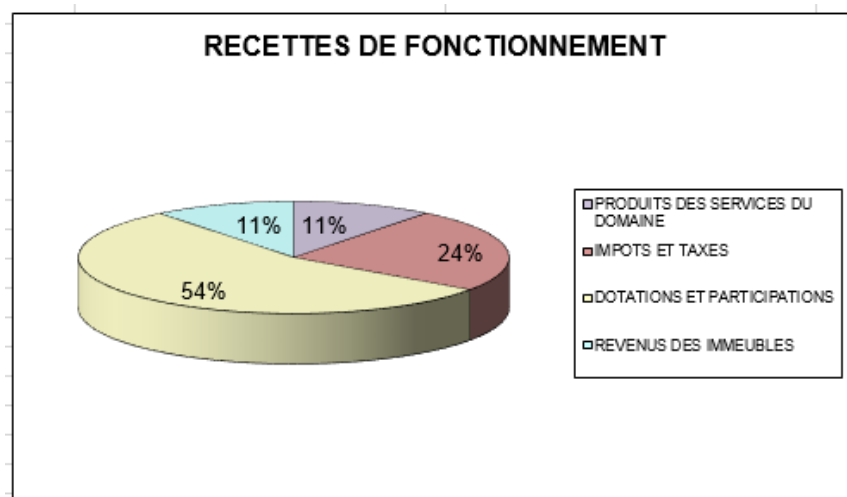
REALISATIONS 2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 19 661,21 €	73 IMPOTS ET TAXES 44 996,67 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 101 445,94 €	75 REVENUS DES IMMEUBLES 19 862,64 €
---	---	--	---

REALISATIONS 2021



MEMBRES	11
PRESENTS	5
REPRESENTES	2
VOTANTS	7
POUR	7
CONTRE	0

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 22 février 2022.

Etaient présents : Mmes CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; MM. CREPIAT Michel et TERNAT Didier ;

Etaient excusés : Mme CHAUVAT Claire (procuration à Didier TERNAT), MM. DANIEL Pascal (procuration à Didier TERNAT) et FOLLEZOU Éric

Etaient absents : Mme CHAMBON Nathalie, MM. FLESSATI Pierre et TREMPON Alexandre ;

Mme MOUTY Natacha a été désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022-05 en date du 24 février 2022 portant sur diverses demandes de subventions

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE d'accorder une subvention aux organismes comme suit :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2022
ADOT 23 / DON D'ORGANES	Subvention	50
AFM - TELETHON	Subvention	50
PAYS SAGE	Subvention	50
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE CREUSE	Subvention	50
AFSEP / scléroses en plaques	Subvention	50
RADIO VASSIVIERE	Subvention	20
TRISOMIE 21 CREUSE	Subvention	50
TELEMILLEVACHES	Subvention	50
COMICE AGRICOLE FELLETIN	Cotisation	104.50
LES RESTOS DU COEUR	Subvention	80
FELLETIN PATRIMOINE ENVIRONNEMENT	Subvention	50
POMPIERS HUMANITAIRES DU GSCF	Subvention	50
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	Subvention	20
NOTRE VILLAGE	Subvention	118.20
ANPCEN	Subvention	150
CAUE	Subvention	50
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Subvention	50
TOTAL		1 042.70

Fait et délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Didier TERNAT

Les marches du cimetière



La finition des marches du columbarium a été réalisée au printemps 2022.
Des arbustes rampants ont été plantés.



Le four à pain de la Villeraud

Le four à pain du village de la Villeraud a été rejointoyé.



AVANT



PENDANT



APRÈS



Lors des épisodes de crues de l'an passé, la berge en rive droite de la Creuse s'est vue fortement érodée en extérieur du méandre. Ce déplacement peut provoquer une perturbation forte des habitats aquatiques et menace l'effondrement d'un ouvrage d'art, à savoir le pont des Outeix. Une reconstitution de la berge a donc été réalisée.

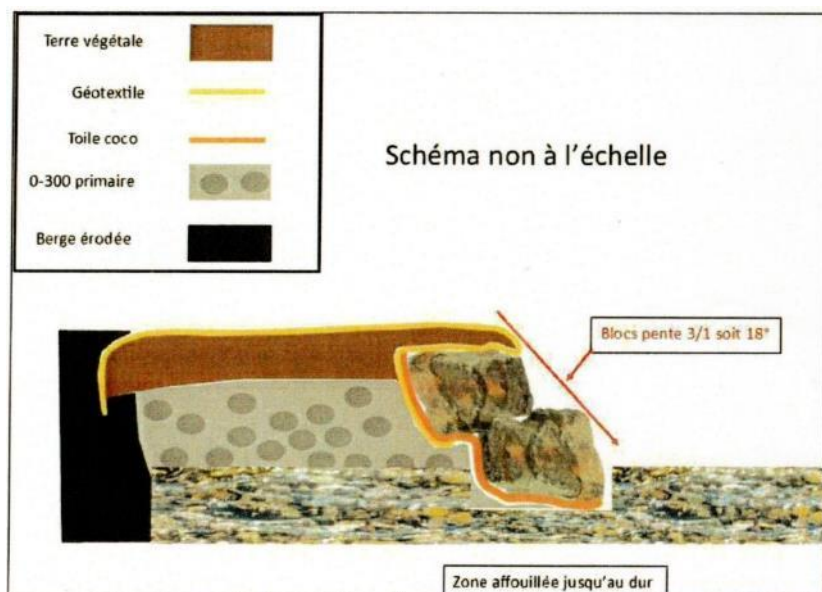
Afin de préserver les espèces aquatiques, une pêche électrique a eu lieu dans un premier temps.



Puis un agencement de blocs depuis la pile de pont jusqu'au départ de l'érosion de berge a été réalisé avec un décaissement du fond du lit et la mise en place d'un géotextile permettant aux blocs de se caler. Un apport de remblai entre les blocs et la berge a été ensuite réalisé ainsi que l'installation d'une toile coco. Pour finir il a été procédé à un apport de terre végétale.



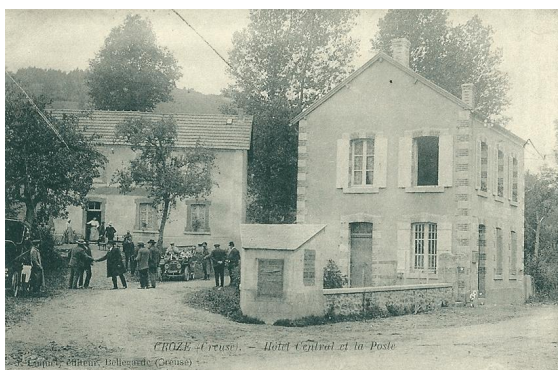
La rivière a alors repris son lit d'origine et la dégradation du pont est stoppée. Il restera alors la plantation d'arbustes afin que la berge ne soit plus rongée par le courant.



Rénovation de l'ancienne poste

En 2020, la mairie a fait l'acquisition de l'ancienne poste de la commune, dans le but de poursuivre la démarche de rénovation de bâtiments pour l'aménagement de logements à usage d'habitation.

Récemment, les appels d'offres ont été lancés, l'ouverture des plis s'est tenue en novembre. À ce jour, certains lots sont restés infructueux et demandent à être relancés, pour une probable réalisation des travaux courant 2023.



Création d'une MAM

La commune a le projet de réhabiliter un bâtiment communal afin d'y accueillir une MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s). C'est un **lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent**. Le but est de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants. Nous y retrouvons **des enfants de 10 semaines à 3 ans** (et des enfants jusqu'à 6 ans sur des temps périscolaires). Les assistantes maternelles peuvent y accueillir **jusqu'à 4 enfants chacune**, en fonction de leur agrément.

Ce projet est toujours d'actualité. Des élus de la commune sont allés visiter la MAM de Gentioux-Pigerolles, afin de collecter des idées d'organisation et d'aménagement.

Plusieurs réunions se sont tenues avec les partenaires : Protection Maternelle et Infantile, Roul'doudou (relais d'assistants maternels itinérants d'Aubusson), coordination petite enfance et enfance jeunesse de la Comcom Creuse Grand Sud. La municipalité œuvre activement pour que ce projet important puisse aboutir dans les meilleurs délais.





La commune de CROZE
a le projet de réhabiliter
un bâtiment communal en

**Maison d'Assistantes
Maternelles (MAM)**

VOUS ÊTES
Assistante maternelle
À la recherche d'un emploi
En reconversion professionnelle

VOUS SOUHAITEZ
Devenir assistante maternelle
Vous regrouper en MAM
Participer à la mise en œuvre du projet

RENSEIGNEMENTS:
MAIRIE DE CROZE
18, la Grattade 23500 CROZE
05.55.66.93.52
mairie-croze23@orange.fr

Après un accord avec la municipalité, un des bâtiments a été réservé pour l'Association Communale de Chasse Agréée et un bail a été signé. Dès le début de l'année 2022, des travaux ont été réalisés :

- Terrassement pour la future dalle et mise à niveaux, sablage, pose de regards et de canalisations, avec l'aide de Jérôme Carré, président de l'ACCA.



- Création de coffrage pour la dalle ainsi que pour la pose d'un futur bardage.



- Coulage de la dalle en 2 temps réalisé avec l'ACCA.



Les ateliers municipaux

Cette année encore le site des ateliers municipaux a été amélioré avec :

- L'enlèvement des clôtures devant et derrière le bâtiment pour rendre le site plus accessible ;
- La création d'un cadre et d'une porte dans le bâtiment afin de rendre l'accès plus facile et plus sécurisé ;
- La mise en place de l'éclairage intérieur et extérieur ;
- La pose de faîtière sur le toit du bâtiment ;
- La fermeture du grand tunnel.



Les panneaux d'adressage

Afin de faciliter la localisation des villages et des lieux-dits, ainsi que leurs numérotations, de nouveaux panneaux ont été rajoutés à l'entrée de certains d'entre eux.



Des travaux de voirie ont été entrepris :

- L'entretien de voirie : 18 tonnes d'enrobé à froid ont été étalées dans tous les villages.
- Le curage et la purge de fossés (1,850 km) dans différents villages (*les Matroux, la Combe, Bunleix, les Magnadas*).
- Le changement de buses (chemin *des Mémières, route du Cousseix*).
- La création de tête de buse en béton armé (*La Brousse, Le Pêcher, Le Cousseix*).



Nettoyage des accotements



Comme chaque année depuis 2009, l'entreprise Mauricout entretient les accotements de la commune avec trois passages annuels.

(Entreprise du Vert Plateau 23500 GIOUX)



Le site de l'ancienne CCBE a toujours pour vocation d'être loué à des entreprises pour le développement de la commune.

Concernant le hangar, le cabinet d'architecte Lichen, de Faux-la-Montagne, est venu métrer pour faire les plans afin de lancer les appels d'offres en 2023. Affaire en cours.



De plus une journée « élagage » a été mise en œuvre à l'initiative des élus au printemps dernier. Un nettoyage au bord de la rivière a été réalisé afin de donner de la valeur au bâtiment et pour le rendre plus visible de la route. Le bois coupé sera cassé ultérieurement et vendu. Il faudra bien une autre séance au printemps prochain.





Le point sur les Grands Bois

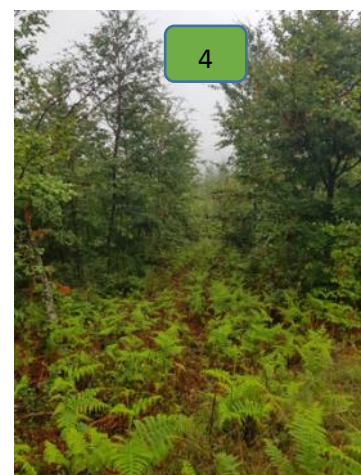
Cette année, nous parlerons des parcelles **1b**, **5** et **11**. Ce sont des parcelles à traiter impérativement (éclaircies, travaux de bords de routes, création et réflexion).

Tout d'abord, la **parcelle 1b**. (Photo1)

Nous en avons parlé dans la petit Crozois n°12, page 28, en haut à gauche. C'est une très belle hêtraie, nous avons dit que sur ces plants naturels, il était inutile de replanter dans le futur.

Deux années se sont écoulées. Des travaux sont prévus pour l'année 2023.

- Nettoyage et enlèvement d'arbres malvenus sur le bord de la route D23, en direction de Felletin, de façon à pouvoir mieux contempler la parcelle et assainir la route. (Photo 2)



- Réouverture de cloisonnements existants et une petite sélection de hêtres (Photo 3) pour redonner de la lumière à cette nouvelle régénération et pour avoir une vision sur le futur (Photo 4). Voici ce qu'il se passera d'ici une quinzaine d'années pour nos enfants.

Les Grands Bois

Parcelle 5 (Photo 1)

Pour cette parcelle, on se pose quelques questions (état du sol, faune, croissance).

Cette parcelle est composée de chênes pédonculés de diamètre moyen, à faible croissance.

Dans cette parcelle et spécialement là où il y a la croix rouge, il se trouve qu'aucun plant ne sort de terre.

Après étude et pourtant avec une hauteur de terre de 30 à 50 centimètres, nous avons conclu qu'il existe une forte population de gibier.

Tous les petits chênes sont mangés par les cervidés chaque année (Photos 2 et 3), donc pas de production future (Photo 4) et surtout pas de feuillus.



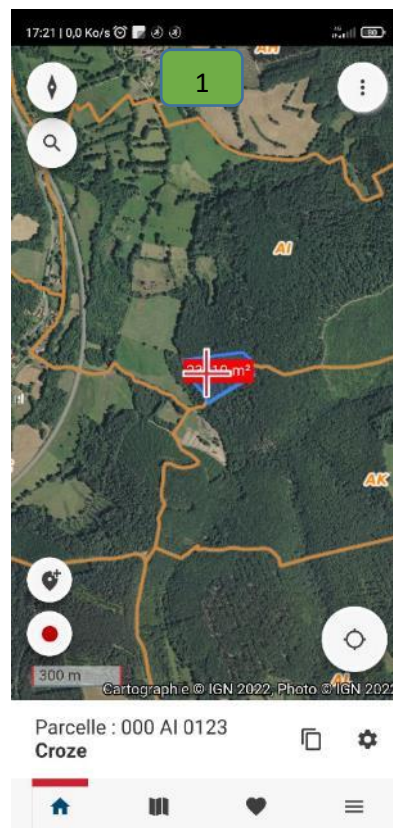
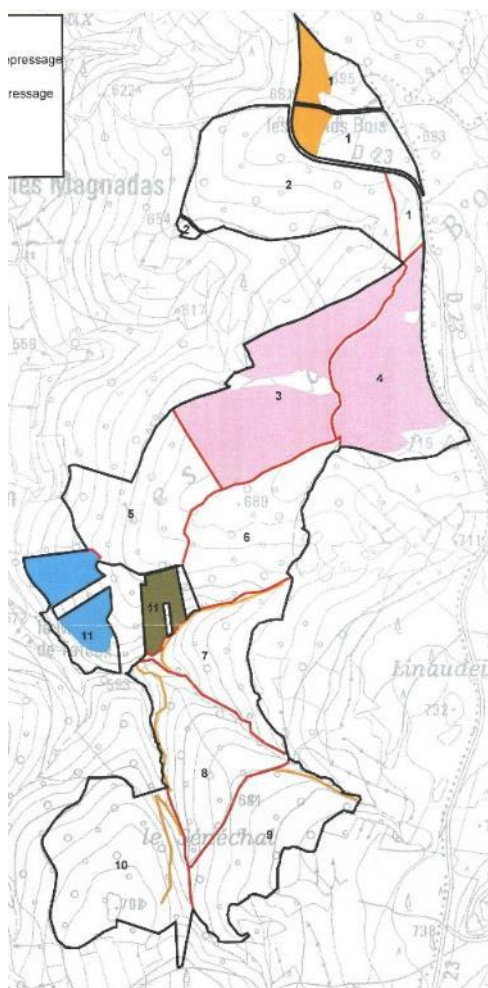
Malgré les chaises hautes conçues par nos amis chasseurs, (Photo 5) et avec l'aménagement des deux côtés du chemin, nous constatons les dégâts.

Nous allons donc planter plusieurs essences différentes de feuillus sur un plateau (petit espace où sont installés ensemble quelques jeunes plants d'arbre ; pépinière) d'environ 200 plants et nous verrons bien quelle essence les cervidés n'aiment pas. Si nous ne faisons rien, voici ce qui va se passer (Photos 6 et 7) dans le futur : de gros dégâts sur nos arbres et les résineux prendront le dessus sur les feuillus. On ne peut pas se contenter de cet avenir.



Parcelle 11 (Photo 1)

Cette parcelle se trouve juste au-dessus du village du Tarderon et du Puy blanc, elle se voit de la route D982 et sur le plan ci-dessous en bleu.



Nous allons y réaliser des travaux en 2023, pour préparer l'avenir. Cette parcelle est dépérissante, elle n'a pas de vigueur, s'affaiblit et va vers sa perte.

Nous sommes allés sur les lieux avec M. Molle (technicien de l'Office National des Forêts) et avons pris une décision importante pour le reboisement de cette parcelle.

Il fallait tenir compte à la fois de l'ensoleillement, du réchauffement climatique, des variétés d'essences futures et de la faune. En prenant en compte le climat actuel et la sécheresse sur nos parcelles, nous avons décidé de laisser 150 chênes pédonculés de moyenne croissance que nous récolterons dans quelques années, pour faire de l'ombre aux futurs plants.

Ces plants se trouvent dans le sud de la France et en Corse. Nous avons choisi le chêne vert, le Laricio et le pin maritime. Ils auront des protections individuelles pour les protéger de la faune.

Ce sera une très belle balade à travers les Grands Bois pour découvrir ces nouvelles plantations.

Pascal DANIEL, premier adjoint.

État des chemins

Retour sur une information donnée dans le précédent bulletin

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de laisser les chemins ouverts, libres d'accès aux randonneurs et promeneurs. On trouve régulièrement sur le territoire de la commune des chemins obstrués, fermés avec de la ficelle synthétique bleue ou du gros fil de clôture type Gallagher. Cet état de fait pose problème aux promeneurs et randonneurs mais aussi rend difficile le passage de l'épaveuse.

Ce que dit la loi : les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune (article L61-1 du code rural). L'affectation à usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage ou par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale. La destination du chemin peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. **Donc, par hypothèse, leur accès est libre.**

N'étant pas classés comme voies communales, les chemins n'ont pas à être entretenus par les communes. L'article D161-11 du code rural impose au maire de faire enlever les obstacles sur ces mêmes chemins, aux frais de l'auteur de l'infraction. Lorsqu'un obstacle s'oppose à la circulation sur un chemin rural, le maire y remédie d'urgence. Les mesures provisoires de conservation du chemin exigées par les circonstances sont prises, sur simple sommation administrative, aux frais et risques de l'auteur de l'infraction et sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

L'ACCA de Croze contribue grandement à la propreté des chemins, en réalisant le nettoyage d'un linéaire donné chaque année.

Les membres de l'Enduro Club Aubussonnais ont également nettoyé de nombreux chemins en 2022 (coupe de branchages, élagage, nettoyages divers, enlèvement de dépôts sauvages). Nous les en remercions.

Élagage

En novembre 2018, tous les propriétaires de la commune de CROZE, ont été destinataires d'un courrier de la mairie, les priant de bien vouloir procéder à l'**élagage de leurs plantations ou**

arbres situés en bordure des routes communales.

Ce courrier, déjà relayé dans un précédent bulletin, expliquait les raisons de cette demande d'élagage :

« En effet, des plantations ou arbres situés en bordure de routes communales ne sont pas élagués à l'aplomb du domaine public et des branches mortes ou des arbres penchant sur la voirie communale risquent à tout instant de tomber sur la chaussée, voire même sur un usager et entravent les lignes téléphoniques. En outre, le débordement excessif de branches sur la chaussée entraîne un manque de visibilité pour les usagers d'où la dangerosité de circulation sur nos routes étroites et sinueuses. Les arbres en maintenant la chaussée à l'ombre tout ou partie de la journée entretiennent l'humidité et favorisent la création et la persistance de plaques de verglas en période hivernale. »

Le souci le plus important concerne les lignes téléphoniques. Dans une commune où l'habitat est très dispersé et où de nombreuses personnes sont isolées, il est tout à fait essentiel de n'avoir aucune coupure de téléphone.

De nombreux propriétaires ont réalisé ou fait réaliser l'élagage des bois leur appartenant le long des routes. Qu'ils en soient ici remerciés.

En revanche, il reste encore quelques personnes qui n'ont pour l'instant pas réagi à la demande de la mairie et qui possèdent toujours arbres et branches extrêmement gênants qui débordent sur les routes et surtout appuient sur les lignes téléphoniques.

La municipalité se voit contrainte de poursuivre les démarches engagées en 2018, estimant que le temps a été largement donné aux propriétaires pour s'acquitter de leurs obligations.

Ces personnes seront donc prochainement destinataires d'un courrier de mise en demeure. Si cette mise en demeure reste sans résultat, le maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage. Les frais afférents seront, comme la loi le permet, portés à la charge des propriétaires.



CE QUE DIT LA LOI

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peut être exigée dans certains cas par le voisin mais aussi par la commune si le terrain concerné se trouve en limite de voirie. Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Plusieurs actions des agents techniques ainsi que des conseillers municipaux concourent à l'embellissement de la commune :

- Les tontes, élagages et tailles de haies.
- Le nettoyage des abords de l'église, du cimetière, du jardin du Christ et autres.
- L'aménagement d'espaces verts publics tels que les alentours de la mairie, le point propre au lieu-dit La Baraque...

Printemps-été



Automne-Hiver



Atelier de céramique

Irène et Anton PRICK habitent depuis de nombreuses années le village du Cousseix, sur notre commune. Originaires des Pays-Bas, ils sont tout d'abord venus en vacances puis définitivement en 2019 à l'âge de la retraite, dans la maison qu'ils ont eux-mêmes rénover.



Irène a fréquenté l'Académie des Beaux-Arts à Maastricht et a appris entre autres la sculpture pendant cinq ans. Elle a également suivi des études d'ébénisterie et obtenu, ainsi qu'Anton, des diplômes dans cette discipline.

La céramique est une passion qu'elle pratique pour elle-même et également dans le cadre d'ateliers ouverts au public.

L'extérieur de la maison est orné de ses œuvres.



Son atelier, magnifiquement aménagé sous les combles de la maison, permet de découvrir d'autres œuvres ainsi que les techniques de création de céramique.



Irène travaille l'argile, la façonne, la sculpte. Le temps de séchage est long (3 semaines environ).



Puis il faut procéder à la première cuisson dans un four spécial qui monte à 950 degrés.



Ensuite, elle aime utiliser des oxydes (de cuivre, de fer...) pour colorer ainsi que différentes poudres pour le brillant et la protection des oxydes à la deuxième cuisson (cuisson possible jusqu'à 1300 degrés).



Ateliers encadrés, leçons pour débutants, aide pour confirmés.... Pour tout renseignement :

Irène VAN GESTEL- PRICK
5, le Cousseix 23500 CROZE
06.22.36.57.56

<https://www.facebook.com/atelierducousseix>
i.van.gestel1@gmail.com

Vente de pièces, de créations, commandes possibles

Achat de matériel

Un tracteur tondeuse ainsi qu'une plaque vibrante ont été acquis par la municipalité.



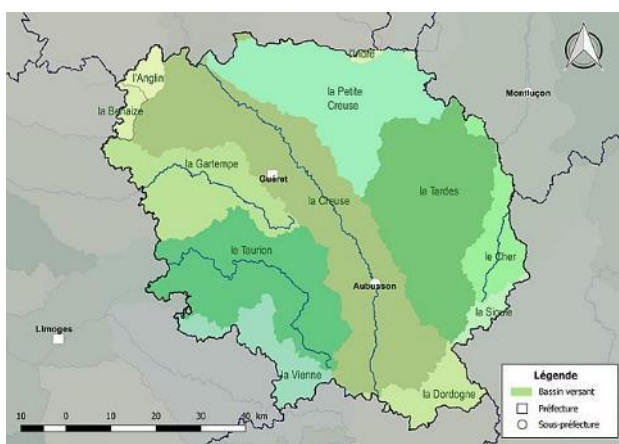
Amendes de police

Les travaux visant à améliorer la sécurité routière sur les voies communales peuvent être subventionnés par le produit annuel des amendes de police en matière de circulation routière.

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements, via le Département, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leurs territoires.

Cette année, la somme perçue s'élève à 610€.





Réseau hydrographique de la Creuse

Le SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, gère l'alimentation en eau potable.

Le SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse comprend trois communes : Clairavaux, Croze et Felletin.

Un projet d'agrandissement du syndicat avec les communes environnantes est toujours d'actualité.

TARIFS :

Abonnement annuel TTC : 84€

Prix de l'eau au m3 TTC : 1.77€
(1.53€ le m3 et 0.24€ de redevance)



Les bons gestes

**CONTACTS :**

Par téléphone : 05.55.66.96.64

Par courrier : siaep@felletin.fr

N° d'urgence : 05.55.66.51.11
(répondeur indiquant le numéro à contacter).

L'eau est précieuse,
ne la gaspillons pas !



Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.



La maison des fleurs

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html



Le gîte « le Gourbillon »

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>



Le gîte du Pêcher

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm



« La petite maison du bonheur »

(Au village du Vouqueix)

<https://www.tourisme-creuse.com/offres/la-petite-maison-du-bonheur-croze-fr-2797871/>

À noter : le propriétaire rénove actuellement une seconde maison dans le même village. Le nouveau gîte sera disponible courant 2023.

Le site Internet dédié à la commune est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc. On peut également y trouver tous les bulletins municipaux depuis 2015.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.
<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



Une page Facebook a été également créée depuis quelques années, qui est très active et compte à présent plus de 400 amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents évènements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/>





Cette année, la commune de CROZE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 19 JANVIER et jusqu'au 18 FÉVRIER.**

Attention : il est obligatoire de se soumettre au recensement. En cas de non-respect de cette obligation, la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 prévoit une amende éventuelle d'un montant de 38 euros (contraventions de 1ère classe).

Des chiffres pour construire demain : Le recensement de la population est un **acte civique, obligatoire** qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que **les petits et grands projets** qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. **Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune.** Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Au niveau local, le recensement de la population sert notamment à prévoir **les équipements collectifs nécessaires** (écoles, hôpitaux, etc.), **déterminer les moyens de transports** à développer... Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité. Des chiffres du recensement de la population découlent **la participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également **le nombre d'élus au conseil municipal**, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales. Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée. Dans celles de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais sur un échantillon de la population différent chaque année.

Comme la commune de CROZE est recensée cette année, vous serez prévenu par votre mairie : par courrier puis par la visite d'un agent recenseur. L'agent recenseur pour notre commune est M. Gérard JABOUILLE,

adjoint technique territorial. L'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.



(Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide et c'est également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur).



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Le recensement de la population est encadré par la loi

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population. L'INSEE l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

“Pourquoi me pose-t-on ces questions ?”

Certaines questions relatives à votre logement, à votre vie quotidienne ou encore à votre travail peuvent paraître surprenantes. Elles sont très utiles pour connaître par exemple les besoins en transports, en rénovation, ou encore en équipements collectifs... Elles permettent aux communes de connaître les caractéristiques de la population et prendre ainsi les décisions adaptées à vos besoins.

Vos données sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la **Commission nationale de l'informatique et des libertés** (CNIL). **L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.** Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

L'Insee s'engage à ce que les traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à des fins statistiques soient conformes au **Règlement général sur la protection des données** (RGPD) et à **la loi “Informatique et Libertés”**.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (articles 156 à 158) fonde les principes d'exécution du recensement et d'authentification annuelle des populations légales des communes. Le décret en Conseil d'État n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003 définit les modalités d'application de la loi. L'arrêté du 19 juillet 2007 encadre la diffusion des résultats du recensement de la population.

Pour toute question, vous pouvez contacter la commune : **Mairie de CROZE, 18 la Grattade, 23500 CROZE 05.55.66.93.52** ou mairie-croze23@orange.fr

Le 8 mai 1945 est le **jour où cessent les combats** de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervient **dans la nuit du 6 au 7 mai**. Le 8 mai, les Français commémorent **la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie**.



Une journée pour se souvenir. Le 11 novembre est chaque année un jour férié et ce, depuis la loi du 24 octobre 1922, car il marque la fin de la Première Guerre mondiale, après quatre ans de conflit, entre 1914 et 1918. Morts, mutilés, invalides, plus de 18 millions de personnes, militaires comme civils, ont été victimes de celle que l'on appelle la "Grande Guerre".



Après ces deux années difficiles liées au Covid, la municipalité a voulu apporter un peu de joie en fêtant Pâques et Halloween avec les enfants de la commune : une chasse aux œufs et une chasse aux bonbons ont été organisées à cet effet. Le tout en collaboration avec le comité des fêtes.



À Pâques, une chasse aux œufs s'est tenue sur le site des ateliers municipaux. Les enfants se sont amusés à chercher les œufs (avec chacun un petit sac en tissu) et se sont vu remettre un diplôme pour les récompenser de leur trésor.



Une récolte de bonbons a été organisée pour Halloween :

Un rassemblement de sorcières, d'enfants avec leurs parents, était prévu au point propre. Tout le monde est ensuite parti collecter des friandises au Tarderon et à la Grattade en faisant une petite halte au local de l'ACCA. Là, les chasseurs avaient préparé une table pleine de bonnes choses pour tous les monstres. Suite à cette bonne marche, les participants ont pu apprécier un goûter préparé devant la salle des fêtes.

Après ces deux années où nous avons été privés de festivités en raison du Covid, le traditionnel repas de Noël a enfin pu avoir lieu le samedi 10 décembre.

Au préalable, les enfants ont œuvré à la décoration des tables en confectionnant les sets de tables, et ont aidé à décorer la salle.



Le repas a été élaboré par Max Morin, traiteur à Aubusson, avec notamment de la biche fournie gracieusement par l'ACCA de Croze, que la municipalité remercie ici chaleureusement. L'animation a été assurée par Alain JAC, notre chanteur artiste local, un grand merci à lui. Ce repas des aînés fut un moment fort chaleureux et agréable.



Puis vers 16h, un moment a été organisé spécialement pour les enfants, avec un lâcher de ballons et un spectacle pour petits et grands. Le Père Noël est enfin arrivé, avec sa hotte bien garnie pour le plus grand bonheur des enfants. Tout le monde a été très gâté !



Le 17 décembre, les élus ont procédé à une distribution de colis pour les aînés qui n'avaient malheureusement pas pu participer au repas.

C'est un petit geste qu'ils apprécient beaucoup.



L'année 2022 a été une année riche en travaux puisque grâce à la mise à disposition par la commune d'un ancien hangar de la CCBE, l'Association Communale de Chasse Agréée a pu créer un local pour ses activités.

Les travaux ont débuté en janvier par du **nettoyage**, la pose d'un **sol béton** et l'**installation de l'assainissement**. Ces premiers travaux ont été réalisés par la commune et l'ACCA, en collaboration.

Dès la fin de la saison de chasse, fin février, les chasseurs ont œuvré tous les week-ends jusqu'en juillet afin de faire de ce hangar un local fonctionnel. **Le bâtiment a notamment été bardé.**



Pose du sol béton

Bardage du bâtiment

Un local a été créé à l'intérieur grâce à une ossature bois, des panneaux de chambre froide et des ouvertures.



S'en est suivi l'**équipement** de cette pièce: pose du carrelage, du plafond, réalisation des peintures, de la plomberie, de l'électricité (prise en charge communale), création des sanitaires et d'une cuisine ouverte, pose du chauffage.



La salle terminée et décorée



Le reste du bâtiment est consacré au traitement du gibier et au stockage.

Une chambre froide complète l'équipement.



En septembre, le bâtiment a été inauguré en présence d'élus locaux, de partenaires et de chasseurs voisins dans une ambiance conviviale.



La saison 2022/2023 a donc commencé dans les meilleures conditions et les activités habituelles ont repris en complément des jours de chasse.



Deux journées de déterrage de blaireaux et deux journées de nettoyage des chemins ont été organisées.

Le local a servi également à organiser une formation décennale à la sécurité et des chaises de battue ont été installées aux Grands Bois.



Les chasseurs ont également accueilli les petits monstres de la commune pour Halloween et ont offert à nos aînés la viande (biche) pour le repas de fin d'année.



L'année 2022 a été riche mais l'année 2023 ne le sera pas moins grâce notamment à notre collaboration avec le comité des fêtes de CROZE.

Comme l'an dernier, tous les chasseurs et les accompagnants de l'ACCA vous souhaitent une excellente année 2023.

Ils remercient très chaleureusement les habitants de la commune pour leur compréhension lors des éventuels désagréments qu'ils pourraient générer bien involontairement lors de leurs actions de chasse

Céline WOLFS, secrétaire de l'ACCA.



Le comité des fêtes

Le comité des fêtes de Croze est une association loi 1901 qui a pour but de mettre en œuvre et de réaliser des projets d'animations culturelles et festives intergénérationnelles sur la commune. L'association existe depuis de nombreuses années et plusieurs équipes se sont succédé depuis sa création.

Après cette période difficile de Covid, le comité de fêtes a voulu cette année innover en organisant une grosse manifestation sur toute la durée d'un week-end.

Un concert a été proposé le samedi 30 juillet 2022 au soir et le traditionnel vide-grenier s'est tenu le lendemain.

De nombreuses préparations ont été nécessaires pour assurer le show.

Le site des ateliers municipaux (gracieusement mis à disposition par la mairie que le comité remercie ici chaleureusement), a été aménagé afin de recevoir en toute sécurité les participants, un barnum a été fabriqué. De nombreuses heures ont été nécessaires pour la bonne cause.



Le spectacle proposé était un concert de « Johnny Love », sosie chanteur de Johnny Hallyday, accompagné d'un DJ professionnel. La sonorisation et l'animation ont été gracieusement réalisées par Alain JAC, Crozois d'adoption.



Le concert ainsi que le vide-grenier se sont déroulés dans une très bonne ambiance. À essayer de refaire l'été prochain avec un autre artiste.

L'association a également lancé le pari d'organiser un concours de pétanque tous les vendredis du mois d'août en semi-nocturne.

Cette initiative a rencontré un franc succès grâce à une ambiance bon enfant et familiale. Le comité souhaite renouveler l'expérience. ***Amis amateurs de pétanque, nous vous attendons l'été 2023.***



D'autre part le comité a été ravi du partenariat avec la mairie dans le cadre des après-midis « chocolats de Pâques » et « Halloween ». Le comité a participé à la préparation du goûter des enfants. Rien n'est plus joyeux que de voir leurs sourires pendant ces activités.



L'assemblée générale s'est déroulée le dimanche 27 novembre. Un bilan positif et rassurant est ressorti de la réunion. Le comité actuel est une petite équipe où chaque membre tient sa place et où toutes les compétences sont réunies. Voici les membres fin 2022 :

Bureau :

Président d'honneur : Didier TERNAT

Président : Gérard JABOUILLE

Vice-président : Matt LANGLOIS

Secrétaire : Olivier GASCARD

Trésorière : Natacha JABOUILLE

Trésorière adjointe : Maryse TERNAT

Membres :

Caroline CRUICKSHANK

Ludovic GAULE

Blandine JOUSSAIN

Sandrine LANGLOIS

Alex MOUTY

Anton PRICK

Irène PRICK

Matthieu SAINTRAPT

Gérard JABOUILLE, président du comité des fêtes.

Felletin - Ahun ➔ Vie locale

CROZE ■ Grâce à l'amitié entre deux scientifiques, six Ukrainiens sont hébergés dans un village de la commune

Une famille accueillie depuis dimanche

Ludmilla, la grand-mère, Natacha, sa fille, Greg, son mari et leurs trois enfants âgés de 3 ans, 5 ans et 8 ans, sont arrivés en pleine tempête de neige, ce week-end, en Creuse.

Christian Laroubine est allé chercher Natacha, sa mère, Ludmilla, son mari, Greg, leurs trois enfants à la gare de Clermont-Ferrand, avec son 4x4 et une remorque pour les bagages. Ils ont quitté la capitale auvergnate samedi peu après 23 heures, et sont arrivés à Croze dimanche, à 4 heures du matin.

Aujourd'hui, la famille ukrainienne habite la maison de vacances de Christian Laroubine, dans un hameau de Croze. Dans le village et dans la commune, une belle solidarité s'est aussitôt mise en place. Le premier à intervenir a été Didier Ternat, le maire de Croze et voisin de Christian Laroubine. Il a, avec son épouse, Maryse, mobilisé les bonnes volontés et payé de sa personne... L'arrivée de la famille venue d'Ukraine ne doit rien au hasard.

Christian et Ludmilla, des amis de 25 ans

Christian Laroubine, aujourd'hui retraité, était un ingénieur planétologue réputé, auteur de travaux de référence. Ce Creusois

d'origine a travaillé dans différentes régions du monde dont la plaine d'Ukraine. C'est ainsi qu'il a rencontré Ludmilla, une scientifique également de haut niveau qui l'a accueilli et hébergé à plusieurs reprises au cours de ces 25 dernières années. Ils sont devenus amis. Christian Laroubine a fait la connaissance des deux filles de Ludmilla et de leurs familles, de Natacha donc mais aussi d'Elena qui, avec son mari et ses enfants, n'a pu quitter l'Ukraine. Ils habitent dans une ville très proche d'une centrale nucléaire, ce qui leur évite pour l'heure tout bombardement. Les deux sœurs sont restées en contact en dépit de la distance qui les sépare aujourd'hui... Greg, père de trois enfants, ne pouvait être mobilisé (soutien de famille). Il était donc autorisé à quitter son pays.

« Au tout début du conflit, je me suis inquiété de la situation de Ludmilla et des siens, explique Christian Laroubine. J'étais très inquiet. Huit jours après, la ville de Dnipro a été bombardée, une bombe est tombée à proximité du jardin de Ludmilla. Je lui ai dit que l'important était de protéger les enfants et qu'ils devaient partir au plus vite. C'était le début de l'exode avec les nouvelles vraies ou fausses qui



SOLIDARITÉ. Didier Ternat, Natacha, Greg et deux de leurs enfants, Ludmilla, Maryse Ternat et Christian Laroubine : la Creuse terre d'accueil.

circulent, amplifiant l'affolement général. J'étais certain que Dnipro, site stratégique, allait être bombardé ».

Sur la route de l'exode

L'ingénieur creusois connaît bien l'Ukraine et son histoire. Il connaît aussi les Russes et il a peur. Il n'est pas surpris par les événements actuels. Il évoque les 5 millions de morts du fait de la famine orchestrée par Staline, en 1932. Pour lui, l'histoire ne fait que se répéter.

La famille ukrainienne a

quitté Dnipro en voiture. Elle a pris ensuite un train à Budapest. Elle est arrivée à Vienne, puis à Munich et à Zurich. La Croix-Rouge s'est occupée d'elle, tout comme la SNCF et la police du train (dont Christian Laroubine loue l'implication). Le périple de près de 3.000 km est passé par Lyon puis par Clermont-Ferrand, Christian Laroubine restant en contact régulier avec Ludmilla. La tempête de neige, depuis Lyon, a rendu épique et éprouvante l'arrivée jusqu'à Croze.

« Les enfants étaient ter-

riblement stressés et paniqués, explique Maryse Ternat. C'est finalement mon chien qui les a détendus. Ensuite, on leur a donné un ballon. Les sourires sont revenus ». Elle s'est mise aux fourneaux, a préparé les premiers repas. Les deux Ukrainiennes ont tenu à confectionner des plats de leur pays. Des voisins ont apporté des vivres et des vêtements. Didier Ternat, avait déjà au niveau de la commune, lancé un appel à la générosité qui s'est avéré fructueux. « C'est une formidable solidarité qui s'est instau-

rée. La population creusoise se montre ouverte et généreuse, elle sait accueillir les étrangers. C'est fantastique ».

Et maintenant ?

Retourner en Ukraine ? Rester en Creuse ? Ludmilla rêve de retrouver son pays. Ses enfants sont effrayés par la perspective de ce qu'ils risquent de découvrir. Alors, ils songent plutôt à refaire leur vie en Creuse. Natacha a une solide expérience dans les tissus et la laine, Greg travaillait dans une grande surface de bricolage. Didier Ternat s'est rapproché de la préfecture pour régulariser la situation de la famille et obtenir l'autorisation de séjour qui permet justement de travailler et de bénéficier d'aides. Il a contacté ses collègues Denis Priouret et Marina Bonifas pour que les deux enfants les plus grands soient accueillis à l'école de Saint-Quentin-la-Chabanne ou à celle de Gloux.

La commune de Croze poursuit sa mobilisation pour obtenir vêtements, nourriture et équipements divers. Elle est aussi à la recherche d'un interprète afin d'aplanir la barrière de la langue. Rien n'est simple mais le maire et son ami Christian l'assurent : « Nous ferons le maximum ». ■

Creuse

État civil

Naissances

LECLERCQ Honoré le 16/04/2022



Mariages

GAULE Robert et LYONNET Nathalie le 19/02/2022

JABOUILLE Gérard et MOUTY Natacha le 06/08/2022



Décès

Néant



Quelques habitants ont rejoint notre commune en 2022, propriétaires ou locataires.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le 11 juin, au Tarderon, s'est tenu un concert hommage à Dale BLADE.

Cet américain, originaire de la Nouvelle Orléans, était chanteur de Soul, Blues, R&B, Gospel et jouait de la trompette. Il a côtoyé les plus grands noms du jazz.

Il est décédé en février 2021, à l'âge de seulement 64 ans.



Dale BLADE

Cliché réalisé lors du concert hommage au Tarderon.

Épouvantails

Au printemps 2023, des épouvantails feront leur apparition dans la commune, notamment aux endroits habituels de décoration : la mairie, la Grattade, le point propre de la Baraque, etc.

Les habitants de Croze seront également sollicités par la municipalité pour qu'ils créent eux-mêmes leurs épouvantails, devant leurs maisons, dans leurs jardins, mais visibles de la rue, de la route.

Des reportages seront réalisés et les participants seront (modestement) récompensés en fonction du succès de leur réalisation (sur la page Internet et la page Facebook de la mairie, selon les avis des habitants, ...)

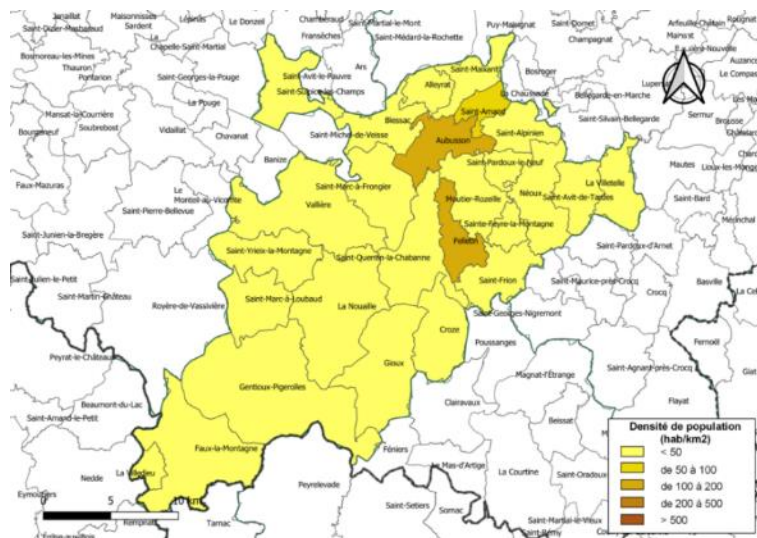


La communauté de communes **Creuse Grand Sud** est une communauté de communes française située dans le département de la Creuse et la région Nouvelle Aquitaine.

Cette Comcom a été créée le 1^{er} janvier 2014.

Située au sud du département de la Creuse, cette Comcom regroupe 26 communes et présente une superficie de 612, 6 km², avec une population totale de 11 915 habitants en 2018, soit une densité moyenne de 19 habitants au km².

Pour la commune de **CROZE**, la densité de population est d'un peu plus de 8 habitants au km².



Depuis le 15 juillet 2020, suite aux élections municipales de mars 2020, l'exécutif de la communauté de communes est le suivant :

- **Valérie BERTIN** (maire de Vallière), **présidente**.
- **Denis PRIOURET** (maire de Saint-Quentin-la-Chabanne), **1^{er} vice-président**, finances et ressources humaines.
- **Céline COLLET-DUFAYS** (4^{ème} adjointe d'Aubusson), **2^{ème} vice-présidente**, développement économique et touristique, déploiement du numérique.
- **Jean-Luc LÉGER** (conseiller municipal d'Aubusson), **3^{ème} vice-président**, petite enfance, enfance, jeunesse et famille.
- **Philippe ESTERELLAS** (conseiller municipal de Felletin), **4^{ème} vice-président**, sport, culture, vie associative, promotion touristique du territoire.
- **Laurent LHÉRITIER** (1^{er} adjoint de Moutier-Rozeille), **5^{ème} vice-président**, environnement, politique de l'eau, GEMAPI, SPANC.
- **Didier TERNAT** (maire de Croze), **6^{ème} vice-président**, environnement, énergies renouvelables, mobilités, gestion des déchets.
- **Claude BIALOUX** (maire de Sainte-Feyre-la-Montagne), **7^{ème} vice-président**, bâtiments, habitat, voirie, PLUi.
- **Alex SAINTRAPT** (maire de Saint-Sulpice-les-Champs), **8^{ème} vice-président**, santé, médico-social, affaires sociales.
- **Alain DÉTOLLE** (1^{er} adjoint de Faux-la-Montagne), **9^{ème} vice-président**, accueil, économie sociale et solidaire.

SIÈGE D'AUBUSSON

34 B rue Jules Sandeau-BP 40
23200 Aubusson
Tel : 05 55 87 79 98
Fax : 05 55 83 08 71
E-mail
Horaires : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h

UNITÉ TERRITORIALE DE GENTIOUX

Le Bourg
23340 Gentioux-Pigerolles
Tel : 05 55 87 92 49
Fax : 05 55 87 92 67
E-mail
Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h30 - Vendredi : 9h-12h30

Ce bureau se réunit au moins tous les quinze jours.



AUBUSSON



GENTIOUX

La loi fixe des groupes de compétences obligatoires et optionnelles, non limitatives toutefois.

Au nombre des compétences obligatoires, on compte le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de Communes.

Creuse Grand Sud exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace communautaire

- Stratégie de territoire
- Maîtrise du foncier
- TAD (territoire d'action départementale)
- Protection et valorisation des espaces naturels
- Réalisation d'études d'intérêt communautaire
- ScoT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Développement économique du territoire :

- Zones économiques
- Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme
- Étude et mise en œuvre d'un aménagement économique durable du territoire

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie

- Logements locatifs
- Foyers personnes âgées/handicapées
- Dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Valorisation du patrimoine bâti
- Développement des infrastructures numériques

Voirie d'intérêt communautaire

Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives et supplémentaires

Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de l'enfance et de la jeunesse
- Actions sociales liées à la santé
- Actions sociales à destination des personnes défavorisées

Soutien aux actions menées par les associations

Politique culturelle communautaire

Assainissement non collectif

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien des actions de maîtrise de demande d'énergie

Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées et de sentiers d'interprétation

Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

Mutualisation de l'ingénierie territoriale et de matériel



Cher(s) habitant(s), le tri de vos emballages se simplifie !

Dès maintenant dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac jaune

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, nous avons décidé d'aller encore plus loin. Nous allons simplifier les règles de tri et augmenter ainsi les performances de recyclage sur notre territoire.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

Ensuite, rien de nouveau, il vous suffit de déposer votre sac jaune dans le bac jaune de votre point de regroupement ou de le présenter à la collecte.

Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !

Quels bénéfices ?

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans les sacs jaunes, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-citoyenne qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus de d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

Et en pratique ?

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2021, c'est désormais chose faite. **Depuis le 1^{er} octobre dernier, vous pouvez mettre au tri tous les emballages ménagers sans distinction :** emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique**, sans exception ! Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire Creuse Grand Sud.

Attention : ces consignes prévalent désormais sur celles présentes sur les emballages.

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h par téléphone au 05 55 67 79 98 ou consulter le site www.creuse-grand-sud.fr ou encore www.triercestdonner.fr

Nous vous tiendrons informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire par voie de presse mais aussi dans le bulletin de votre commune et toujours sur www.creuse-grand-sud.fr ainsi que sur les réseaux sociaux.

En cas de doute, rappelez-vous ces fondamentaux :

- 1/ C'est un emballage ? Je le trie !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon sac jaune que je présente à la collecte ou que je dépose dans le bac jaune.

Engageons-nous : trions plus, recyclons mieux !



Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Grâce à votre geste de tri, Creuse Grand Sud agit une nouvelle fois en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !


Valérie BERTIN - Présidente


Didier TERNAT
Vice-président en charge
de la gestion des déchets

ATTENTION

si désormais tous vos emballages sans exception vont dans le bac de tri (emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique), les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre. Seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle ;
les sacs jaunes sont exclusivement réservés au tri et ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs à ordures ménagères ;
tout dépôt d'encombrants et de cartons est strictement interdit dans les points de regroupement.

Se procurer le memo-tri et les sacs jaunes

En vous rendant dans votre Mairie ou au siège de votre communauté de communes. Vous pourrez vous réapprovisionner en sacs jaunes de la même manière.

Et d'ailleurs, pourquoi dois-je impérativement utiliser un sac jaune au lieu de mettre mes papiers et emballages en vrac dans le bac ?

C'est vrai que de prime abord, la consigne semble contradictoire avec la nécessité de réduire les emballages et les déchets*. Et pourtant... Vous devez comprendre que notre quai de transfert** à la déchèterie du Thym à Moutier-Rozeille n'est pas protégé des vents (ce sont des travaux que nous envisageons bien évidemment mais qui ne nous sont toujours pas permis du fait du redressement financier en cours au sein de la collectivité). Chaque petit plastique peut ainsi se retrouver directement dans la nature, ou encore dans la Creuse en contrebas et ce, malgré toute l'attention portée par les agents de collecte et de déchèterie, déjà largement contraints par un nettoyage systématique et... manuel. Pensons à eux, pensons à la nature, trions dans un sac jaune !

**Et non ! Le compactage à l'intérieur des bennes ne déchire pas les sacs.*

***Un quai de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte effectuées par les bennes et leur transport vers le centre de traitement.*

Les agents de la Communauté de communes sont vigilants quant au remplissage et à la propreté de ces points de regroupement. Toutefois, si vous constatez des problèmes, nous comptons sur vous pour nous en faire part en nous contactant directement au 05 55 67 79 98.

NEED AN ENGLISH VERSION ?

CALL US ON 05 55 67 79 98 OR SEND AN E-MAIL AT CONTACT@CREUSE-GRAND-SUD.FR

Communauté de communes Creuse Grand Sud 34B rue Jules Sandeau - BP40 - 23200 AUBUSSON
05 55 67 79 98 / contact@creuse-grand-sud.fr
www.creuse-grand-sud.fr

Les sacs jaunes sont mis gratuitement à la disposition des habitants par la Communauté de communes.

Ils sont disponibles en mairie aux jours et heures d'ouverture.



TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

①

**C'EST UN
EMBALLAGE
OU UN PAPIER ?
DANS VOTRE
SAC JAUNE**

②

**INUTILE
DE LAVER
L'EMBALLAGE
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER**

③

**DÉPOSEZ VOTRE
SAC JAUNE DANS UN
BAC JAUNE OU
PRÉSENTEZ-LE À LA
COLLECTE**

À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET TOUS LES
PAPIERS**



Emballages en plastique



Papiers



Emballages en carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocal et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



Guide
du tri





En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



LES BONS GESTES

Bien les vider, inutile de les laver, les déposer dans le sac jaune séparés les uns des autres. Puis déposer le sac dans le bac jaune ou le présenter à la collecte.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



La nouvelle législation impose que les OMR (ordures ménagères résiduelles), c'est-à-dire les sacs noirs classiques passent de 240 kg par habitant à 140, voire 130 kg par habitant. Il est donc fondamental de déposer en sacs jaunes tout ce qui peut s'y trouver, afin de diminuer la quantité de sacs noirs.

!! ATTENTION !!

DÉPÔTS SAUVAGES

INTERDITS



Déchèteries :

La déchèterie du Thym est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 18h
et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 73

La déchèterie des Alluchats est ouverte le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
et le samedi de 9h à 12h.

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne
05 55 67 96 48

**Les encombrants sont à déposer
directement en déchèterie.
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez
une amende de 45 à 1 500 €**



!! ATTENTION !!

LES CARTONS

SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES



**Seules les cartonnets sont acceptées
dans la colonne de recyclage.
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez
une amende de 45 à 1 500 €**

Artisans, commerçants ? Vous avez de gros volumes à évacuer chaque semaine ? Contactez votre communauté de communes Creuse Grand Sud au 05 55 67 79 98 pour bénéficier de la collecte hebdomadaire.

LES BIDONS C'EST DÉCHÈTERIE !

Les bidons de combustibles pour les appareils de chauffage d'appoint sont à déposer directement en déchèterie (et pas dans les sacs jaunes)

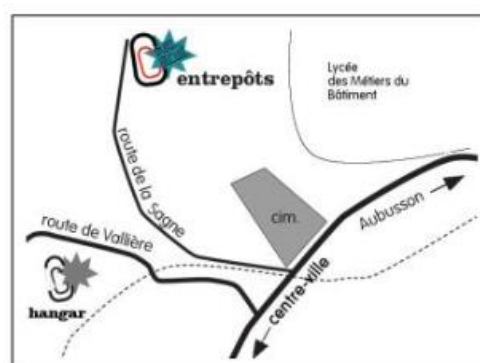
Vos bidons de combustible liquide sont des DÉCHETS DANGEREUX et ne doivent pas être présentés à la collecte. Ils doivent impérativement être ramenés en déchèterie. Ils seront ensuite acheminés vers une usine de traitement spécifique puis valorisés en tenant compte de la toxicité de leur contenu. Il en va de même pour les bidons d'alcool à brûler, allume-feu, bio-éthanol, nettoyant cheminées, pétrole lampant et produit de ramonage.

Tri des déchets : tous responsables !

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

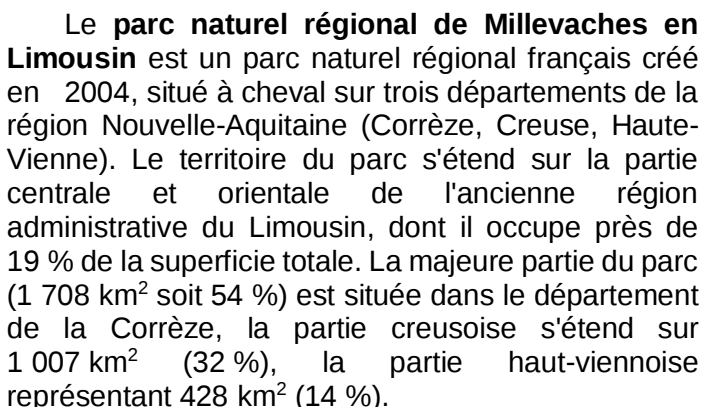



PENSEZ À LA RESSOURCERIE COURT-CIRCUIT QUI COLLECTE ÉNORMEMENT D'OBJETS DE TOUTES SORTES.



À la boutique en ville





Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin

Parc naturel régional de Millevaches (pnr-millevaches.fr)

Le PNR Millevaches en Limousin est actuellement constitué de 124 communes (65 communes en Corrèze, 43 en Creuse et 16 en Haute-Vienne). Il est peuplé de 38 950 habitants. Les villes de FELLETIN, MEYMAC, EYMOUTIERS et TREIGNAC en sont les portes.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est administré par un **comité syndical** et un **bureau syndical**. Le **comité syndical** est constitué de 182 délégués qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Les principales décisions relèvent des finances, de la gestion et du fonctionnement du syndicat mixte. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges entre élus. Le conseil syndical élit le **bureau syndical**, puis le président parmi le bureau ainsi constitué. Le syndicat mixte est appuyé par un conseil scientifique et le conseil de valorisation de l'espace rural de Millevaches. Ses orientations et objectifs sont déclinés en actions par une équipe salariée.

La rédaction de la nouvelle charte a fait l'objet d'un très important travail en 2018. Depuis la signature du décret ministériel du 26 décembre 2018, le label « **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** » a été renouvelé pour une durée de quinze ans, **soit jusqu'en 2033**.

C'est cette charte qui définit les principaux axes de travail à mener sur le territoire.

TERRITOIRE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Accompagner la mutation des paysages

Améliorer la gestion partagée de l'eau

Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

TERRITOIRE EN TRANSITION

Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

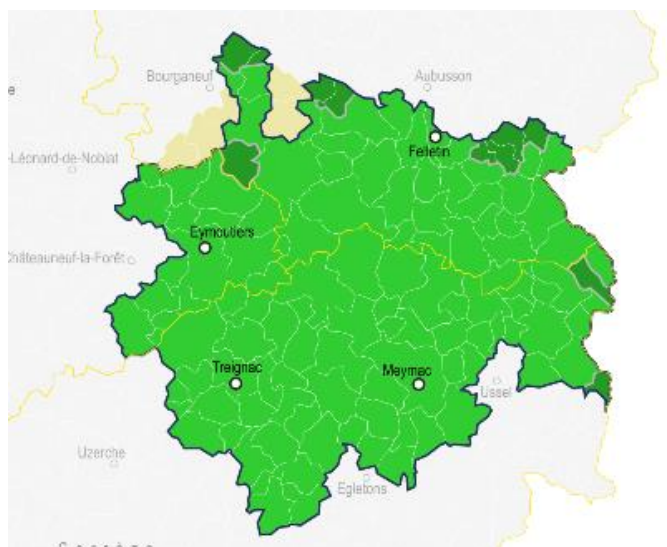
Devenir un territoire à énergie positive

TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Transmettre les savoirs du territoire

Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Vous trouverez toutes sortes de renseignements sur le site : [Parc Naturel Régional de Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://Parc Naturel Régional de Millevaches (pnr-millevaches.fr))



Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
05.55.96.97.00 accueil@pnr-millevaches.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

> Mission grands prédateurs du Parc pour un appui aux éleveurs

Depuis décembre 2021 et la multiplication d'observations et de prédateurs attribuables au loup, la présence de cette espèce ne fait plus de doute sur notre territoire. Il est cependant trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple passage hivernal ou d'une installation à plus long terme sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

La présence d'un loup, espèce protégée, suscite des débats et entre en conflit avec l'activité agro-pastorale, dans un contexte d'importante fragilité de cette filière. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions pour accompagner les éleveurs, grâce à des financements (État, Europe) et des mesures concrètes (dispositifs de protection et d'effarouchement, moyens humains complémentaires, ...).

Le retour du loup en Limousin est une hypothèse de longue date, pour laquelle la région Nouvelle-Aquitaine et le Parc se sont mobilisés dès 2018, par anticipation. En 2021, la région a confié au Parc, en tant que gestionnaire de territoire à vocation de préservation de la biodiversité et de soutien au développement économique et social, une mission « Grands Prédateurs ». Le Parc a ainsi initié plusieurs projets :

- > Mettre en œuvre des démarches auprès des Préfectures du Limousin pour obtenir un classement du territoire vis-à-vis du risque de prédation.
- > Fédérer des acteurs pluridisciplinaires (institutions, agriculteurs, chasseurs, sylviculteurs, naturalistes) pour favoriser les échanges et le partage des compétences.
- > Recueillir des indices de présence du loup grâce à l'installation de caméras et à des recherches dédiées. Le Parc développe également une application mobile permettant à chaque habitant de transmettre un témoignage, dans le but d'identifier des secteurs où convergent de nombreux indices de grands prédateurs, pour prévenir les éleveurs.
- > L'objectif est de suivre le loup, d'identifier ses habitudes, son territoire et finalement de mieux accompagner l'élevage, mais aussi de mesurer les effets sur le gibier et les dégâts sur les plantations forestières.
- > Communication et information pour apporter des faits et des réponses, en toute transparence.

> Du Jus dans les Pédales 2.0

10 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) sont arrivés au Parc en décembre dernier. Ces vélos viennent remplacer une partie de la flotte existante, qui a été entièrement renouvelée en 2022. Ils resteront en location pendant deux ans puis seront proposés à la vente aux habitants selon un pourcentage du prix neuf.

> Mise en orbite réussie pour « Destination Parcs », la plateforme nationale de référence du tourisme dans les parcs naturels régionaux !

Après de longs mois de gestation, la nouvelle plateforme « Destination Parcs » (www.destination-parcs.fr) est désormais lancée. Animée par les agences de voyages Odysway et Green Trip pour le compte de la Fédération nationale des PNR, elle doit devenir LA référence de « l'utopie » touristique dans les Parcs. Destiné à mettre en avant ce qui se fait de mieux et de différent dans le domaine de la rencontre avec les « acteurs du changement », le site donne accès à des séjours et des hébergements variés.

> Marque Parc, volet agricole : la relance !

À l'automne 2021, le nouvel exécutif du Parc a souhaité redéfinir la stratégie « Agriculture et alimentation » pour être plus ciblée et plus ambitieuse. Après un audit global intégrant les acteurs du monde agricoles et de ses filières, il a été convenu notamment de relancer le travail engagé sur la Marque Valeurs Parc naturel régional.

Le travail est désormais engagé, avec le renouvellement des marquages des producteurs engagés auparavant, sur les cahiers des charges « Miels et produits de la ruche » et « Fruits, plantes aromatiques, légumes et fleurs ». D'autres cahiers des charges devraient se développer prochainement, selon les volontés des producteurs et artisans du territoire.

> Une nouvelle Charte Forestière de Territoire (CFT) pour les 6 prochaines années

Après une année dédiée au renouvellement de ce document, via une concertation élargie sur les multiples enjeux forestiers du territoire, la nouvelle Charte Forestière de Territoire a été validée lors d'un comité de pilotage en février 2022.

Ce sont une trentaine de structures qui ont souhaité s'engager au côté du PNR de Millevaches en Limousin dans la mise en place des actions co-construites. Ces actions sont organisées par enjeux, identifiés au cours des concertations :

- > Le besoin d'une culture forestière partagée, entre les acteurs de la filière mais aussi avec les habitants du territoire ;
- > L'amélioration de la résilience des milieux forestiers ainsi que de la filière bois en lien avec le changement climatique ;
- > La poursuite de création de valeur ajoutée sur le territoire via la filière bois dans une logique de circuits courts ;
- > Et la coévolution des acteurs locaux à travers l'animation de cette Charte Forestière de Territoire que l'on pourrait également considérer comme un espace de discussion et de débats.

> Classes Parc: nouveaux programmes pour 2022-2023 !

Pour cette nouvelle année scolaire, ce sont **6 programmes** liés aux spécificités et enjeux du territoire, qui sont proposés aux enseignants des écoles primaires du territoire du Parc :

- > PROG 1 : " PETITS MAIS VITAUX "... LES POLLINISATEURS (3 demi-journées-4 classes max)
- > PROG 2 : "REVENONS A NOS MOUTONS"... PASTORALISME ET PAYSAGE (3 demi-journées-4 classes max)
- > PROG 3 : UNE VIE LA NUIT, enjeux liés à la préservation d'un ciel noir (2 demi-journées + 1 nuitée -2 classes max)
- > PROG 4 : LA LENGA DE CHAS NOS ... INITIATION A L'OCCITAN (1 demi-journée-6 classes max)
- > PROG 5 : DE LA SOURCE AU ROBINET... L'OR BLEU (3 demi-journées-4 classes max)

> PROG 6 : LA FORET DE A À Z (3 demi-journées_4 classes max)

24 classes pourront bénéficier d'un accompagnement dans ce cadre.

58 demi-journées d'animation seront menées par des prestataires éducatifs retenus dans le cadre d'un marché public qui sera lancé début octobre, pour un démarrage des actions en classe après les vacances de Noël.

> La valorisation du paysage depuis les routes principales

Les principaux itinéraires routiers du territoire ne permettent pas toujours une perception qualitative du paysage du territoire. Or, le Parc est reconnu pour ses paysages remarquables et préservés : tourbières, landes, forêts diversifiées ... C'est dans l'optique de faire des propositions pour **améliorer la qualité des paysages vus depuis les routes principales** qu'une stagiaire paysagiste, Lisa Restoueix, a travaillé de mars à août 2022.

A partir de l'exemple de la RD 979 entre Eymoutiers et Londrade (Meymac), elle a pu établir une méthode pour prioriser des sites d'intervention potentielle et illustrer les types d'actions qui pourraient être entreprises : ouverture de vue, aménagement d'un point d'arrêt, diversification de lisières forestières... Cette étape est un préalable à la prise de contacts avec les propriétaires et les gestionnaires concernés. Le Parc souhaite poursuivre ce travail dans les années à venir afin que les automobilistes ou leurs passagers, qui parfois ne font que traverser le Parc, en perçoivent mieux la diversité et la richesse.

> Bientôt un schéma directeur mobilités actives sur le territoire !

Le Parc vient d'être lauréat de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME avec son projet d'élaboration de schéma directeur mobilités actives à l'échelle de notre territoire et des communautés de communes Creuse Grand-Sud, Portes de Vassivière, Vézère Monédières, Millesources et Haute-Corrèze Communauté. Une expérimentation de location de vélos à assistance électrique sur Portes de Vassivière est également prévue. Le lancement est prévu début 2023.

> Plantons des haies, c'est reparti !

Cette année, le Parc accompagne 4 agriculteurs et agricultrices sur des projets de plantation de haies en parcelles agricoles.

Les chantiers seront collaboratifs et se dérouleront fin janvier / début février sur les communes de :

- > Peyrelevade sur 300 m
- > Gentioux-Pigerolles, pour 1,6 km de haies et 430 m d'agroforesterie
- > Couffy sur Sarsonne, une haie de 140 m
- > Chamberet sur 200 m

> Podcast « Échos de nos valeurs – les filles de laine »

Financé par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, et réalisé par Onde Sonore, Échos de nos Valeurs est une série de sons présentant les initiatives et thématiques défendues par les Parcs.

Le pastoralisme est ici mis à l'honneur, des pâtures et parcours jusqu'au travail de la laine en passant par l'assiette. Les interviews de trois femmes présentent une partie des métiers de la filière. On retrouve ainsi une éleveuse et bergère, la gérante d'une chambre et table d'hôtes et une feutrière. Elles racontent leur passion et leur envie de faire perdurer l'élevage extensif à l'herbe du territoire, les produits finis diversifiés qui en résultent et surtout le lien entre chaque acteur.

Le podcast est disponible en ligne sur le site Internet du parc <https://www.pnr-millevalches.fr/Podcast>



> Observation remarquable

Le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) est une plante de la famille des Lycopodiaceae. Elle a été récemment observée à l'occasion de visites de terrain. Assez rare malgré sa présence localement fréquente, il s'agit d'une espèce protégée. On peut la trouver sur des sols pauvres et acides, siliceux ou tourbeux, indifféremment sur des sols secs ou humides.

Si sa collecte est aujourd'hui interdite en raison de sa rareté, la plante était autrefois ramassée pour divers usages : en médecine, comme vertu émolliente de la peau, dans la conservation et même dans le domaine pyrotechnique. La poudre de cette plante, inflammable, était autrefois utilisée en photographie, elle l'est toujours aujourd'hui pour le cinéma ou en magie pour créer des effets de flashes. Dans les anciens contes polonais, une demeure ornée de ces plantes la protégeait des forces diaboliques !

Document élaboré à partir des numéros de 2022 de

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus



RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)



Ciel transformé

Labellisé Réserve Internationale de Ciel Etoilé l'année dernière (Rice), le Parc poursuit son action en matière de sobriété lumineuse d'une façon novatrice. En lien avec l'Ipamac (association des Parcs du Massif Central), il accompagne divers organismes privés dans un diagnostic de leurs points lumineux, leur fournit des préconisations et un guide de matériel afin qu'ils participent activement à la réduction de la pollution lumineuse de notre



privés. Il ne s'agit pas de viser ou culpabiliser mais de donner les moyens d'agir ensemble », précise Violette Janet-Wioland, chargée de mission Énergie - Climat. Essais transformés déjà pour deux structures qui se sont engagées à programmer des travaux pour réduire et adapter leur éclairage : le Syndicat de Séchemailles aux abords du restaurant et de la plage et La Fondation Jacques Chirac pour différents sites sur Peyrelevade, Sornac et La Courtine. Des actions exemplaires qui en inspireront d'autres.

Contact : Violette Janet-Wioland - chargée de mission Énergie Climat

Une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) est un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles et environnementales.

De multiples intérêts gravitent autour de la labellisation. Le principal moyen de réduire la pollution lumineuse, fléau de l'observation des étoiles, est de travailler sur la vétusté de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage public permet aux communes de faire à court terme des économies financières et d'énergie conséquentes.

POUR LA COMMUNE DE CROZE : Tout l'éclairage public de la commune a été remplacé par des candélabres à LED, ce qui représente une économie substantielle. La commune dispose actuellement de 3 étoiles au titre du label national « Villes et villages étoilés ».

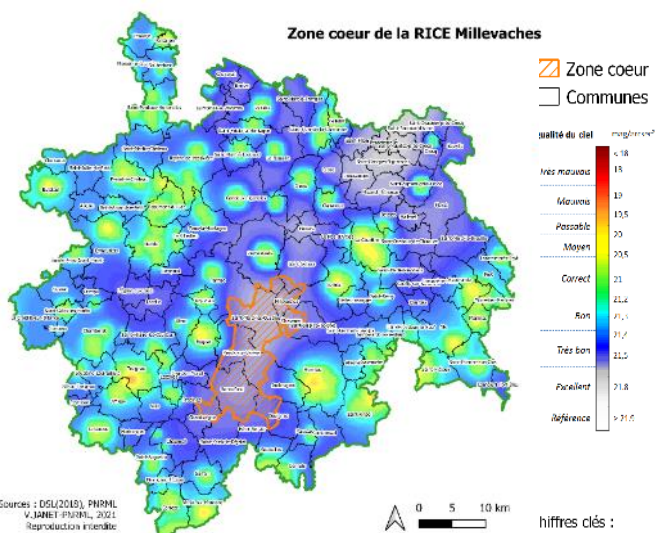


L'objectif suivant est l'obtention des 2 étoiles manquantes.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin bénéficie d'un ciel étoilé exceptionnel pour l'Europe de l'Ouest.

La voie lactée peut y être vue à l'œil nu. Les objectifs sont donc de la préserver en limitant la pollution lumineuse, mais aussi de la rendre accessible à tous en sensibilisant les visiteurs et habitants aux enjeux « de la nuit ».

Des travaux ont déjà été réalisés, comme des rénovations d'éclairage public, des études de biodiversité nocturne ou des soirées d'observation et de sensibilisation à la découverte de l'environnement nocturne. D'autres restent à poursuivre ou à amorcer. Les efforts ne s'arrêtent pas avec la labellisation.



chiffres clés :
94 km² soit 5.8% de la surface de la RICE

[Le Parc labellisé RICE - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin \(pnr-millevaches.fr\)](http://Le Parc labellisé RICE - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (pnr-millevaches.fr))

La **Creuse** est un département français appartenant à l'ancienne région Limousin qui fait partie de la grande région Nouvelle Aquitaine depuis 2016. Il succède à la province de la Marche dont il reprend en grande partie le territoire. La Creuse est située dans le nord-ouest du Massif Central et tire son nom de la rivière CREUSE qui le traverse.

C'est le second département français le moins peuplé, après la Lozère, avec 117 500 habitants en 2018.

Sa plus grande ville, GUÉRET (12 734 habitants en 2019) est également le siège de la préfecture. Le département ne compte qu'une sous-préfecture, Aubusson.



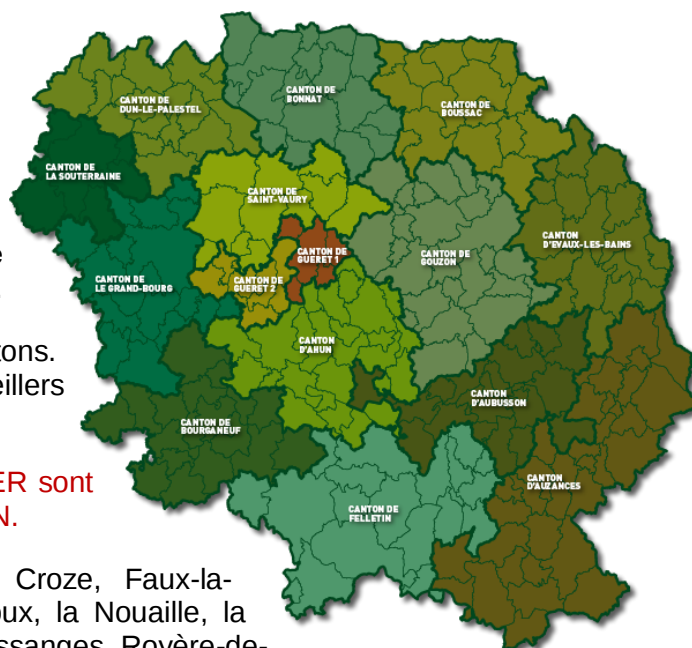
la CREUSE le Département

Le conseil départemental de la Creuse est l'assemblée délibérante du département, collectivité territoriale décentralisée. Son siège se trouve à Guéret.

Depuis 2015, le département est découpé en 15 cantons. Chaque canton est représenté par 2 conseillers départementaux, une femme et un homme.

Madame Renée NICOUX et Monsieur Jean-Luc LÉGER sont les conseillers départementaux du canton de FELLETIN.

Le canton de Felletin comprend 19 communes : Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, la Nouaille, la Villedieu, le Monteil-au-Vicomte, Moutier-Rozeille, Poussanges, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix la-Montagne, Sainte-Feyre-la-Montagne, Vallière. **Ce canton totalisait 6428 habitants en 2019.**



Les compétences du conseil départemental sont multiples. Elles concernent :

- L'enfance, la famille, la jeunesse
- L'insertion
- Le logement
- Les seniors
- Le handicap
- Les collèges
- Le numérique
- Les routes
- Le soutien aux territoires
- La culture, le patrimoine
- Le tourisme
- Le sport, les loisirs de nature
- L'environnement
- L'agriculture
- Le laboratoire départemental d'analyses



TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA PAGE

[La Creuse, le département : portail du Conseil départemental de la Creuse \(CD23\) - Bienvenue en Creuse !](#)



Pourquoi la fibre ?

POUR :

Accéder à Internet à très grande vitesse. Un débit stable, un usage simultané optimal pour toute la famille et des téléchargements ultra-rapides. Améliorer la vie quotidienne des habitants. Développer la télémédecine, l'éducation à distance, le télétravail, les services publics dématérialisés et innovants Renforcer notre économie. Attirer des entreprises. Améliorer leur productivité, leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés (visioconférence, cloud, transfert et partage de données...). Faciliter le télétravail. Innover : coworking, tiers lieux, fablabs...

Pourquoi un projet public ?

Pour garantir l'accès de tous au très haut débit, même dans les zones les plus reculées.

Un projet d'ampleur comparable au déploiement des réseaux téléphonique ou électrique à leurs époques. Sur les 3 départements du Limousin, 220 000 lignes OPTIQUES À CONSTRUIRE D'ICI 2024, 13 500 km DE CÂBLE à déployer, MOINS DE 10 ans DE TRAVAUX contre 100 pour déployer l'électricité.

Le montant des travaux

Un investissement 100% public de 381,5 millions d'euros pour couvrir la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne, co-financé par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements, ainsi que des Collectivités locales concernées par les travaux. Un coût moyen de 1700€ par ligne (1 ligne = 1 foyer ou 1 local d'activité raccordable).

SOLIDARITÉ : Les intercommunalités financent une participation forfaitaire à la ligne identique sur tout le territoire limousin, quel que soit le coût de déploiement réel.

Qui fait quoi ?



Déploiement aérien / souterrain : quelle logique ?

DORSAL privilégie la réutilisation des infrastructures existantes, souterraines lorsqu'elles existent, ou aériennes (appuis électriques et télécom) dans le cas contraire.

Déployer la fibre en aérien : de 2 à 3 fois moins cher qu'en souterrain.

DORSAL tente toujours d'anticiper les programmes d'enfouissement de réseaux existants pour s'y associer en posant des fourreaux, en étroite collaboration avec ENEDIS et les autorités concédantes (syndicats d'énergie).

Comment s'organise le déploiement ?



Le réseau fibre dit « de distribution » se déploie progressivement, par « plaques » de 500 foyers environ, organisées autour d'un Nœud de Raccordement Optique. Ces périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. C'est pourquoi tous les habitants n'ont pas toujours accès à la fibre au même moment.

La durée moyenne des travaux ?

Pour le réseau de distribution : 6 mois d'études (relevés de terrains et modélisation du réseau), 6 mois de travaux (génie civil, déroulement des câbles, soudures, tests), 3 mois pour la commercialisation (installation des équipements des opérateurs Fournisseurs d'Accès à Internet sur le réseau construit).

Ces durées moyennes peuvent varier en fonction de la complexité des déploiements. Nous vous invitons à prendre contact avec DORSAL ou ses entreprises travaux avant de communiquer sur des délais.

Parallèlement, certaines sections du réseau dit « de collecte » (les artères principales) sont en cours de finalisation. Pour 10 km de réseau : 3-4 mois d'études, 2-3 mois de travaux.

Quand serai-je éligible ?

Le site « nathd.fr » propose un outil d'éligibilité, avec 2 niveaux : un calendrier prévisionnel de déploiement par année à l'échelle du territoire. Une information personnalisée en renseignant son adresse postale. Le site permet également de consulter la liste des opérateurs FAI proposant des offres sur le réseau public, un réseau neutre et ouvert à tous.

La fibre est là : comment me raccorder ?

ACCÈS À LA FIBRE	ABONNEMENT			RACCORDEMENT		ACCÈS AU SERVICE
1 ⇓	2 ⇓	3 ⇓	4 ⇓	5 ⇓	6 ⇓	7 ⇓
Je teste mon accès à la fibre sur nothd.fr	Si j'ai accès à la fibre, je choisis un opérateur.	Je teste mon accès aux offres fibre de l'opérateur sur son site Internet. Si je n'ai pas accès à ses services, je peux en choisir un autre.	Si j'ai accès à ses offres fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix.	Une fois que je suis abonné, mon opérateur me contacte pour prendre un rendez-vous de raccordement.	4 semaines max. après mon abonnement, un technicien de raccordement vient à domicile installer la fibre et une ligne optique sur laquelle sera branchée la box.	Dès la fibre et que la box de mon opérateur est en service, j'ai accès au meilleur d'Internet.

Raccordement gratuit : grâce au montage financier mis en place par les collectivités, l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

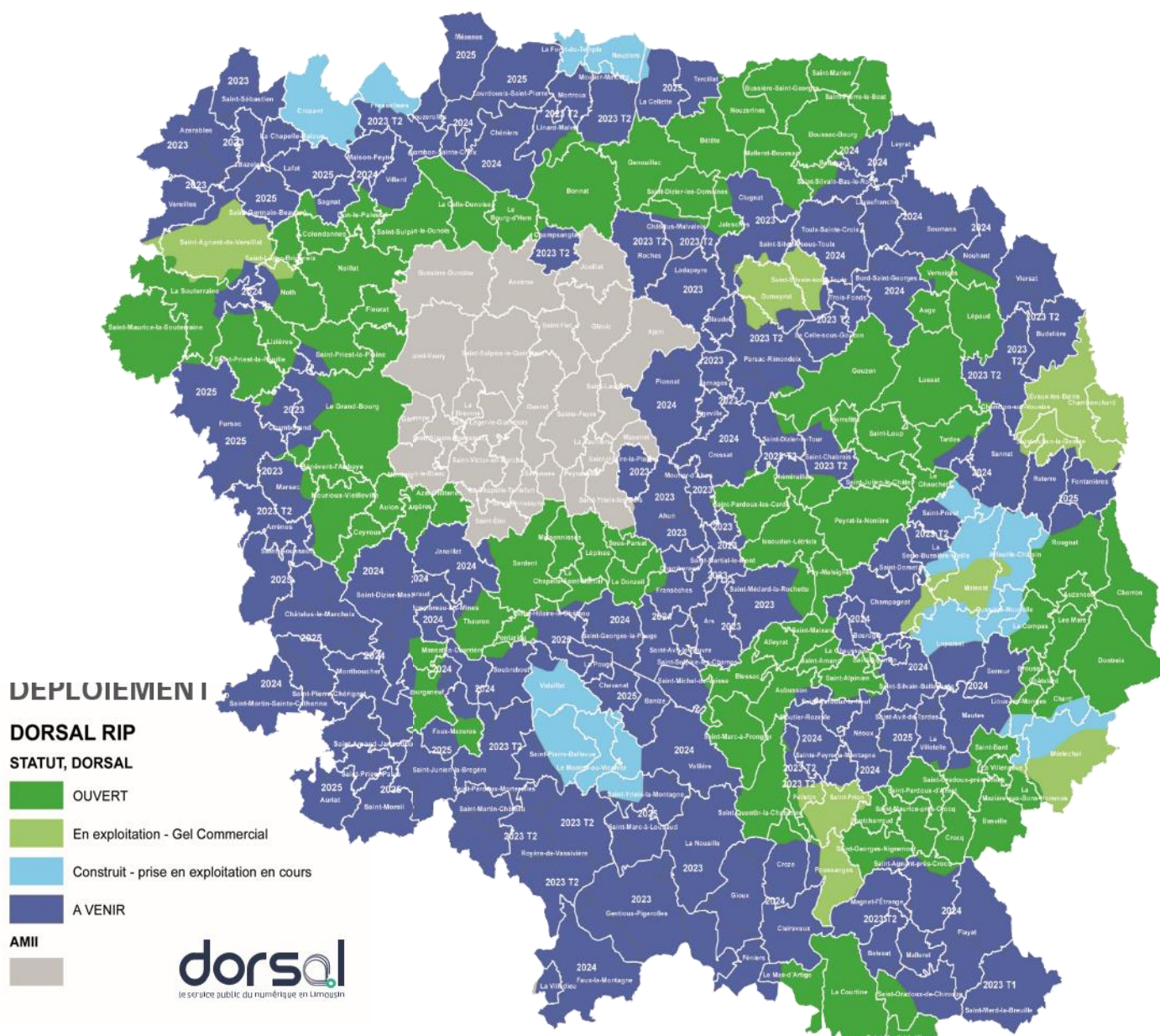
Des questions, quels interlocuteurs ?

Pour le grand public, pour toute question sur l'éligibilité ou le raccordement final :



Une fois l'abonnement à la fibre souscrit, l'opérateur FAI choisi devient l'interlocuteur.

Pour les élus et leurs services techniques, pendant les travaux : votre interlocuteur DORSAL et ceux des entreprises travaux. En cas de dommage constaté sur le réseau construit, un service de déclaration est accessible en ligne <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>



Pour notre commune de Croze, certains villages disposent déjà de la fibre : la Jasseix, le Mas Laurent, la Villeraud. Le reste de la commune sera équipé d'ici 2024.

La salle polyvalente est composée d'une grande salle rénovée pouvant accueillir au maximum 139 personnes, d'une cuisine aménagée et d'un bar.

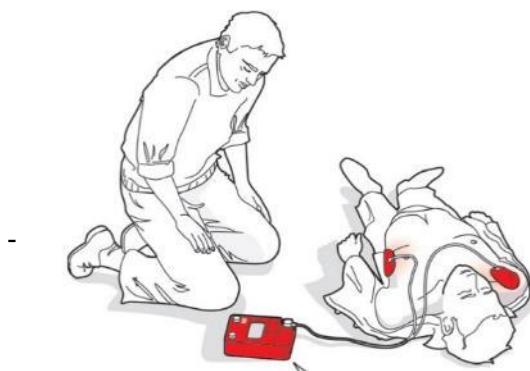


Nous vous proposons les tarifs suivants (tarifs pour le week-end) :

- **40 €** pour les animations (gratuit pour les associations de la commune).
- **90 €** pour les personnes habitant sur la commune.
- **140 €** pour les personnes n'habitant pas sur la commune.
- **Forfait de 30 €** pour le chauffage (période hivernale uniquement).
- Caution de **500 €**.

Défibrillateur

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



DOCUMENT
À CONSERVER

Édition 2022



DICRIM simplifié

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité de tous les habitants de notre commune fait partie des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture de ce document

Didier TERNAT

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la **mairie**, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans **les 5 jours** qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : www.georisques.gouv.fr

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	DIS (pompiers)
17	Gendarmerie

Mairie

Téléphone	05.55.66.93.52
Mail	mairie-croze23@orange.fr
Horaires d'ouverture secrétariat	Lundi 9h à 12h Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h Vendredi de 9h à 12h

Consulter les sites d'informations de la commune :

 <https://www.facebook.com/mairiedecroze/>
Site internet : <http://www.croze-en-creuse.fr/>

Autres Sites internet utiles pour en savoir plus sur les risques majeurs

www.georisques.gouv.fr/risques
www.planseisme.fr
www.franceseisme.fr
<https://sisfrance.irs.fr/>

• les sites de Météo-France :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
<http://pluiesextremes.meteo.fr>

• le site de ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

• le site de l'Agence Régionale de Santé :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/risque-radon>

• le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) :

www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/Le-radon
www.irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence mais par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

TOUR	AVANT	PENDANT	APRES	CONSIGNES SPECIFIQUES
	Prévoir : - une radio portable avec des piles chargées - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre) Écouter la radio France-Info et radios locales  Pour information sur l'évolution de la situation Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours	- écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours	



Les risques majeurs recensés sur la commune



 Séisme PENDANT : - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) APRES : - Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme - Évacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place..) - Se conformer aux consignes données par les autorités	 Tempêtes – Vent violent - Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - En cas d'orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Respecter les déviations mises en place localement	 Chutes de neige - Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol	 Radon - Améliorer l'étanchéité entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon - Ventiler au moins 10 min 4 fois par jour votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence de radon - Lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...), créer une entrée d'air frais spécifique à l'arrière.
---	---	---	--

D'autres risques majeurs peuvent aussi menacer la commune

 Feux de forêts AVANT: - Débroussailler les abords des chemins - Entretenir les abords des habitations en laissant une bande de sécurité sans végétation assez large PENDANT: - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie	 Effondrements miniers localisés AVANT : - Information de la population - Arrêté d'interdiction de circulation à tout engin à moteur - Signaler l'apparition de fissures dans le sol - Signaler l'apparition d'un affaissement du sol - Signaler la présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement PENDANT : - Fuir latéralement - s'éloigner de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches
--	--



Depuis le 1^{er} novembre 2022, c'est le lieutenant Cédric BOURDEIX qui est devenu le Chef de centre du centre de secours des sapeurs-pompiers de FELLETIN, suite au départ à la retraite du commandant Claude LEGRAND. L'adjudant Jean-Luc FOLLEZOU est devenu Adjoint Chef de centre.

Ce centre regroupe quinze pompiers volontaires, et quelques pompiers en double affectation.

En 2022, ils ont réalisé environ 300 interventions, dont 90 % en assistance aux victimes, secours aux personnes. Les 10% restants concernent des incendies et des accidents.

Ils sont également intervenus, pour certains d'entre eux, en Dordogne, pendant 2 jours fin juin pour les dégâts consécutifs aux gros orages de grêle et en Gironde, pendant 4 jours fin juillet sur les très importants feux de forêts.

Ils font aussi des déplacements exceptionnels dans le département, notamment en cas de catastrophes naturelles (par exemple à Crocq, Dontreix, Féniers au mois de juin, suite aux forts orages de grêle).



Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour grossir les rangs de ces pompiers volontaires qui œuvrent sans relâche, tout en continuant à exercer leur activité professionnelle.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le service volontariat du SDIS 23 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse).

Téléphone : 05.55.41.43.05 Mail : encadrement.felletin@sdis23.fr

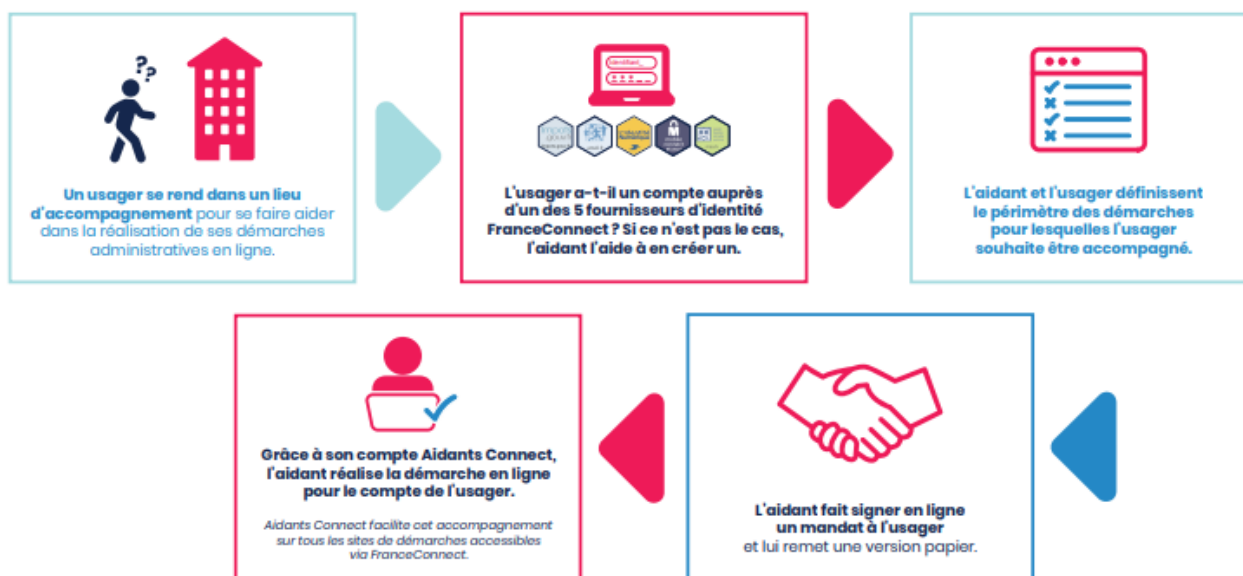
Désormais, vous pouvez réaliser toutes vos démarches administratives en ligne avec l'aide de notre AIDANT CONNECT, la secrétaire de mairie habilitée.

Pour toute démarche, vous devez prendre rendez-vous avec la secrétaire.



AIDANTS CONNECT, C'EST QUOI ?

Aidants Connect permet à **des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques**. L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.



PAPIERS – CITOYENNETÉ • État civil • Passeport • Élections • Carte d'identité • ...	FAMILLE • Allocations familiales • Naissance • Mariage • Pacs • Scolarité • ...	SOCIAL – SANTÉ • Carte vitale • Chômage • Handicap • RSA • Personne âgées • ...	TRAVAIL • CDD • Concours • Retraite • Démission • Période d'essai • ...	LOGEMENT • Allocations logement • Permis de construire • Logement social • ...
TRANSPORTS • Carte grise • Permis de conduire • Contrôle technique • Infractions • ...	ARGENT • Crédit immobilier • Impôts • Livret A • Assurance • ...	JUSTICE • Casier judiciaire • Plainte • Aide juridictionnelle • Saisie • ...	ÉTRANGER • Titres de séjour • Attestation d'accueil • Regroupement familial • ...	LOISIRS • Animaux • Permis bateau • Tourisme • Permis de chasser • ...

URGENCE, QUI APPELER ?

Service-Public.fr 

URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
					
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril

- Le 116 117 permet de contacter un médecin généraliste de garde les soirs à partir de 20 heures, les week-ends à partir du samedi midi et les jours fériés.
- Ce numéro d'appel unique et gratuit permet d'avoir accès à la garde de médecine libérale.
- En journée durant la semaine, le numéro ne sera pas accessible.



LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON			Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribièrè 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
Addictologie (Alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS	Mémoire Gériatrie	Les mercredis	Dr NOUAILLE Mme MONNIER
Diététique	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD	Pneumologie Allergologie Étude du sommeil	Tous les jeudis	Dr IBRAHIM
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET	Orthoptie	Tous les mercredis après-midis	Mme DEPOUET
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI	Gastro- entérologie	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.			Gynécologie	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
			Cardiologie	Tous les jeudis	Dr LY Dr SAMB Dr SEBRY Dr MMAMRI
			UROLOGIE	1 lundi après-midi par quinzaine	
			Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
			Ophtalmologie	2 mardis par mois 1 jeudi et vendredi par mois	Dr BENAYOUN Dr MUNIER Dr VERGNE
			Chirurgie viscérale	Les vendredis	Dr BROUDISSA Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO
			Imagerie (radiologie, scanner, échographie, mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI
			Orthopédie	1 jour par mois	Dr GOUGAM
Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72 Pour les RDV d'imagerie, appeler le 05.55.83.60.90					

Agardom, déjà 60 ans à vos côtés !

Agardom vous accompagne à chaque moment de votre vie. Notre objectif : vous permettre de rester au domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Notre équipe vous accueille, vous écoute et vous informe sur les dispositifs d'aide à domicile. Nous pouvons vous aider à constituer votre dossier de première demande et à le transmettre ensuite à votre organisme financeur.

Vous souhaitez rester à domicile, nous pouvons vous aider à réaliser ce projet.

Agardom, c'est aujourd'hui plus de 200 salariés, qualifiés avec une expérience et des compétences confirmées dans le service d'aide à la personne. Nos salariés suivent des formations régulièrement pour vous proposer des interventions de qualité.



Nos horaires d'intervention à domicile sont : du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Nous pouvons vous accompagner dans toutes vos démarches pour :

- L'entretien du logement : ménage courant, entretien du linge, ...
- Les courses et l'aide à la préparation des repas.
- L'aide à la personne dépendante : aide à la toilette, aide à l'habillage, ...
- Le soutien moral, social et administratif, lecture, jeux de société, assistance aux démarches administratives courantes, ...

Agardom, 60 années d'expériences, un agrément qualité, une certification Handéo.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nous étudions, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05.55.83.35.00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérenchal, Gentioux, ... une occasion de rencontrer votre responsable de secteur



Aide à Domicile, « Et si c'était fait pour vous ? »

Nous peinons aujourd'hui à recruter, de nombreux avantages ont été mis en place, mutuelle de groupe, prêt de véhicule en cas de panne, véhicule en location à tarif préférentiel, augmentation des salaires avec la mise en place de l'avenant 43, remboursement des kilomètres et temps de trajet, chèque Cdhoc, ...

Dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr

Accident Vasculaire Cérébral

AVC

Être soutenu

Les associations d'usagers : Que font-elles ?



- Informer le grand public sur cette maladie
- Rompre l'isolement, soutenir et orienter les personnes victimes d'AVC et leur famille



- Aider à la réinsertion
- Sensibiliser sur la prévention



Quelles associations en Nouvelle-Aquitaine ?

- France AVC
- Association des malades et opérés cardiaques (Amoc 33)
- AVC, tous concernés
- Fédération nationale des aphasiques de France
- Associations françaises des traumatisés crâniens
- France bénévolat

Accident Vasculaire Cérébral

AVC

Comment les éviter ?

Des comportements et des gestes simples à adopter



- Faites vérifier **votre tension** et **votre pouls régulièrement**



- Pratiquer une **activité physique régulière**
- Adopter une **alimentation équilibrée** et **pauvre en sel**
- En cas de traitement contre la tension ou pour stabiliser le rythme cardiaque, **bien respecter les prescriptions**

N'attendez pas de faire un AVC, parlez-en à votre médecin !



- L'excès de pression artérielle ou des artères abîmées sont impliqués dans 80 % des AVC
- Des battements du cœur irréguliers sont responsables d'1 AVC sur 5
- Vous pouvez présenter ces facteurs de risque sans le savoir

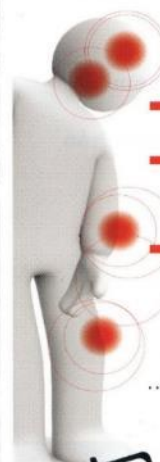


Accident Vasculaire Cérébral

AVC

Chaque minute compte

Des symptômes simples à retenir



- Une **difficulté** à parler ?
- Une **paralysie** du **bras**, du **visage** ?
- Une **faiblesse** d'un **côté du corps** ?

...c'est peut-être un **AVC**



COMPOSEZ VITE LE 15

> Composez sans attendre le 15 (SAMU) pour être immédiatement pris en charge.

> Vous disposez seulement d'un délai de 4h30 pour recevoir un traitement.

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Accident Vasculaire Cérébral

Un AVC c'est ?

3^{ème} cause de mortalité
1^{ère} cause de handicap adulte en France

- Une « **attaque** » au **cerveau**
- Causée par une **artère bouchée** ou **déchirée**
- Des **symptômes** qui apparaissent **brutalement**
- **2 personnes** touchées en moyenne **par heure** en Nouvelle-Aquitaine

Mais c'est surtout savoir reconnaître les premiers signes pour mieux agir !



Les principaux facteurs de risques

- Hypertension artérielle, diabète
- Tabagisme
- Alcool, café, drogues
- Excès de cholestérol, obésité
- Sédentarité

Accident Vasculaire Cérébral

AVC

Quels dispositifs de soins en Nouvelle-Aquitaine ?

Des unités neuro-vasculaires



Les **unités neuro-vasculaires (UNV)** sont des équipes spécialisées qui permettent une **prise en charge optimale** et l'**amélioration du pronostic**



Les étapes de la prise en charge :

- **Appel au centre 15**, devant des signes faisant suspecter un AVC
- **Prise en charge** en UNV ou dans un service adapté
- **Projet de soins personnalisé** : retour à domicile, service de soins de suite et de réadaptation



A quoi sert une UNV ?

- Proposer une prise en charge optimale : neurologues, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...
- Améliorer le pronostic pour tout type d'AVC
- Accompagner les malades et les familles

Accident Vasculaire Cérébral

AVC

Et après ?

Un accompagnement médical et social



- Poursuivre une **rééducation adaptée** (médecins rééducateurs, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...)



- Reprendre ou poursuivre une **activité sociale** : retour au travail (adaptation du poste de travail), investissement dans le milieu associatif, sport adapté...

- Bénéficier d'une **prise en charge sociale** : aide à domicile, aménagement du domicile, aide aux aidants



Contacts

- Professionnels de santé
- Associations de patients
- Caisses d'assurance maladie et de retraite
- Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)
- Maisons départementales des personnes handicapées
- Conseils départementaux



VIOLENCES CONJUGALES, LA CREUSE S'ENGAGE

17 ou 114 par sms
Police/gendarmerie
ou par tchat sur signalement-violences-
sexuelles-sexistes.gouv.fr

15
Urgences
médicales

18
Sapeurs
Pompiers

115
Hébergement
d'urgence


**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PREPAREZ VOTRE DEPART



Trouvez une solution de relogement

- Vous pouvez accéder à un hébergement d'urgence ou à un logement temporaire dans un appartement sécurisé et meublé.
- Contactez Intermède au 06.49.47.11.13 ou au 05.87.08.70.99 ou faites le 115.



Sécurisez vos ressources

- Ouvrez un compte personnel, avec une adresse différente de votre domicile conjugal. Vous pouvez obtenir une domiciliation auprès d'un CCAS ou d'Intermède.
- Rapprochez vous de votre CAF/MSA pour faire étudier vos droits au RSA même si vous vivez encore sous le même toit.



Mettez à l'abri vos documents importants

- Papiers d'identité, bulletins de salaire, documents bancaires...
- Conservez les preuves des violences que vous subissez (photos, vidéos, sms, certificats médicaux, dépôts de plaintes).
- Stockez les dans une boîte mail, en lieu sûr (avocat, proche, association) ou sur memodevie.org.

EVALUEZ VOTRE RELATION

Votre conjoint :

Votre relation est saine.	
Respecte vos décisions, vos désirs et vos goûts	Il y a des violences, dites stop.
Accepte vos amis et votre famille	
A confiance en vous	
Est content(e) quand vous vous sentez épanoui(e)	
S'assure de votre accord pour ce que vous faites ensemble	
Vous fait du chantage si vous refusez de faire quelque chose	Il y a des violences, dites stop.
Rabaisse vos opinions et vos projets	
Se moque de vous en public	
Est jaloux et possessif en permanence	
Vous manipule	
Contrôle vos sorties, habits, maquillage	
Fouille vos textos, mails, applis	
Insiste pour que vous lui envoyez des photos intimes	
Vous isole de votre famille et de vos proches	
Vous oblige à regarder des films pornos	
Vous humilie et vous traite de folle quand vous lui faites des reproches	Protéger-vous, vous êtes en danger.
"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	
Menace de se suicider à cause de vous	
Menace de diffuser des photos intimes de vous	
Vous pousse, vous tire, vous gifle, vous secoue, vous frappe	
Vous touche les parties intimes sans votre consentement	
Vous oblige à avoir des relations sexuelles	
Vous menace avec une arme	

Vous n'êtes pas responsable des violences que vous subissez, vous n'êtes pas seul(e), des professionnels sont là pour vous accompagner, référez vous aux structures d'accompagnement.

Le violentomètre

Outil conçu par le Centre Hubertine Auclert, en partenariat avec le Conseil Régional d'Île de France, la ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis et l'association En Avant(Toutes)Les.

SIGNALEZ LES FAITS



Les violences sont punies par la loi, vous pouvez signaler les faits

- En vous rendant au commissariat de police ou à la gendarmerie. Vous pouvez être accompagné (par un proche ou membre d'association). Ou par courrier auprès du Procureur de la République.
- Demandez un récépissé que vous conserverez précieusement.
- Votre demande sera systématiquement prise en compte et vous serez assisté(e) dans vos démarches.



Le certificat médical

Tout médecin est tenu de vous fournir un certificat médical si vous le demandez. Il constitue une preuve des violences que vous subissez, qu'elles soient physiques ou psychologiques, conservez-le précieusement.

Les moyens de protection après une plainte



- Attribution d'un téléphone grave danger.
- Interdiction de contact pour votre conjoint.
- Eviction du conjoint du domicile.
- Mise en place d'un bracelet anti-rapprochement.
- Autorisation de dissimulation de votre adresse...

Quelque soit votre nationalité ou celle de votre conjoint(e), vous avez des droits

Avec des documents justifiant les violences, vous pouvez obtenir une carte temporaire de séjour ou le renouvellement de votre titre.

PROTEGEZ-VOUS



Demandez une ordonnance de protection

- Elle permet une protection complète et immédiate. Mise à l'abri et sécurité physique, juridique et économique pour vous et vos enfants. Le juge peut ordonner des mesures qui concernent : une interdiction de contact, l'exercice de l'autorité parentale, l'attribution du logement et/ou la répartition des charges.

- Pour l'obtenir : Adressez une demande au juge aux Affaires Familiales. Il vous sera demandé d'attester de la vraisemblance des violences et du danger que vous encourez. Il n'est pas obligatoire d'avoir déposé plainte pour faire la demande.

Bénéficiez d'un accompagnement judiciaire

- Vous pouvez vous faire assister par un avocat (annuaire sur cnb.avocat.fr).
- Il est possible d'obtenir la prise en charge des frais de justice en fonction de vos revenus www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle

Protégez vos enfants

- Les violences affectent gravement et durablement vos enfants, même s'ils ne le montrent pas. Des professionnels peuvent les accompagner.
- Vous pouvez quitter votre logement avec vos enfants, veillez cependant à en avertir les forces de sécurité.
- Sollicitez le juge aux Affaires Familiales qui fixera les modalités d'exercice de l'autorité parentale, éventuellement, une pension alimentaire et/ou une interdiction de sortie de territoire pour vos enfants.

Les structures d'accompagnement en Creuse

Intermède 23

Accueil de jour dédié et anonyme : écoute, accompagnement individuel et collectif, orientation, soutien et mise à l'abri. 1 avenue Manouvrier, Guéret. 06.49.47.11.13 - 05.87.08.70.99 - intermede@comiteaccueilcreusois.fr - Permanences à Aubusson, rdv mobiles dans le département sur demande.

Aravic France-Victimes 23

Accueil, écoute, informations sur le droit des victimes, aide dans les démarches juridiques, orientation, soutien et accompagnement à tout moment de la procédure. 17 pl Bonnyaud, Guéret. 05.55.52.39.81 - aravic23@wanadoo.fr - Permanences à Aubusson, Bourgneuf, La Souterraine.

CIDFF : Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Vous pourrez échanger, sur place ou par téléphone, avec une juriste formée à l'accueil des femmes victimes de violences. 1 av. Manouvrier, Guéret - cidff23@cidff-limousin.org 05.55.52.99.41 - Permanences à Aubusson, Bonnat, Bourgneuf, La Souterraine.

CDAD : Conseil Départemental d'accès aux droits

Point d'accès aux droits, accueil, information, orientation. Palais de Justice, pl Bonnyaud, Guéret. 05.87.56.20.89 ou cdad23@outlook.fr

Conseil Départemental

Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie. Ecoute, accompagnement dans les démarches, accueil, orientation, aide aux procédures et liens avec les forces de l'ordre. 05.44.30.25.11 ou 06.79.83.81.13.

UTAS : Contactez vos assistants sociaux de secteur via la direction des actions sociales de proximité. 05.44.30.25.02 ou oserdemander@creuse.fr

Lieu d'Accueil Relais de Bourgneuf

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - Mairie - 06.31.89.68.07 ou accueil-social@bourgneuf.fr

Lieu d'Accueil Relais de La Souterraine

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - CCAS, 1 rue de l'Hermitage - 05.55.63.35.95



Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

Un projet de
**Rénovation
énergétique...**

**Nous sommes à vos côtés
pour vous accompagner !**

sdec23
Syndicat
des énergies
de la Creuse



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

**Le SDEC et ses partenaires
sont à vos côtés
pour vous accompagner
dans la transition énergétique.**



RENO23 est un service développé par le
Syndicat Départemental des Énergies de la
Creuse, financé par la Région Nouvelle
Aquitaine et l'ADEME (Agence de l'Environne-
ment et de la Maîtrise de l'Énergie) par le
programme SARE (Service d'accompagne-
ment pour la rénovation énergétique) du
Ministère de la Transition Écologique.



Ce dispositif est co-animé avec le Centre
Permanent d'Initiative pour l'Environnement
des Pays Creusois en charge du programme
d'animation, de communication et de sensibi-
lisation et en partenariat avec les acteurs
locaux de la rénovation énergétique (Commu-
nautés de communes, Creuse Habitat...).



contact

RENO23

05 55 51 03 39

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi à Jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h

renov23@sdec23.fr

Formulaire de contact disponible sur le site :

www.sdec23.fr

(Accès : « Je suis un particulier »)



11 av. Pierre Mendès France
23000 Guéret

par exemple

MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est le fruit de la volonté du gouvernement de mettre
en place une aide à la rénovation énergétique des logements plus
simple, plus juste et plus efficace.

MaPrimeRénov' devient l'une des principales aides à la rénovation
énergétique en remplacement du crédit d'impôt ; elle peut se cumuler
avec d'autres aides financières, dont les Certificats d'économies
d'énergie (CEE).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie et du renforcement des
aides à la rénovation énergétique, **MaPrimeRénov'** est désormais
accessible à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et à toutes
les copropriétés. Elle propose également des bonus, notamment pour
la rénovation globale.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus du foyer (4
profils définis) et du gain énergétique apporté par les travaux de
chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des
dépenses éligibles est prévu.

par exemple

Les Primes Énergie



Les **Primes Énergie**, appelées aussi **Certificats économies d'énergie**
(CEE), peuvent également vous aider à financer vos travaux.

En réalisant vos travaux, vous réalisez des économies d'énergie
attestées dans un **certificat**. Ce certificat peut être valorisé auprès de
fournisseurs d'énergie (*les obligés*) qui ont des obligations en matière
d'économie d'énergie imposées par l'État.

Ce mécanisme (qui vise à réduire l'empreinte énergétique nationale)
vous permet d'échanger votre certificat d'économie d'énergie auprès
de ces *obligés* qui **vous reversent une prime énergie**.



Il existe d'autres aides...

**Retrouvez
toutes les informations sur
les dispositifs et les aides existantes
en contactant RENO23**

mon parcours en 3 étapes

RENOV23
est un dispositif
100% creusois,
guichet unique
pour la
rénovation
énergétique.

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais **il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !**

Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Énergie, le SDEC lance le programme départemental **RENOV23, service public gratuit**, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte **les solutions appropriées à votre projet.**

Avant toute démarche, prenez conseil auprès de RENOV23

Un formulaire en ligne sur notre site www.sde23.fr vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

1 DÉFINIR



Je précise mon projet
Changement de système de chauffage, isolation (murs, planchers, combles, fenêtres), ventilation...



Je contacte RENOV23
via le formulaire en ligne sur le site du SDEC (accès « je suis un particulier »), par mail ou par téléphone.



Je conviens d'un rendez-vous
suivant mes besoins.

2 ÉVALUER



Je prépare les informations nécessaires à mon projet
Avis d'imposition, type de logement, attentes...



Un conseiller RENOV23 réalise une évaluation énergétique de mon projet
Il me propose, si besoin, un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux de rénovation*. Cette étape nécessite une visite du logement.

*Si mon projet concerne au moins deux catégories de travaux et représente un gain énergétique à minima de 35 %

3 BÉNÉFICIER



Je reçois un conseil personnalisé
Analyse des devis, études des possibilités d'aides au financement...



Je suis accompagné(e) dans toutes les étapes
de la demande des aides jusqu'au suivi pour leurs versements.

A noter

RENOV23 n'attribue pas d'aide financière à la rénovation énergétique des logements ; c'est un service gratuit d'accompagnement et de conseils pour mener au mieux votre projet global de rénovation.

Afin de bénéficier des aides financières publiques, prenez contact avec un artisan certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour faire estimer vos travaux.
Ne signez pas de devis avant de solliciter les aides.



AVEC



Nouvelle-Aquitaine





Guide de bienvenue en campagne creusoise

Vous avez choisi de vous
installer en Creuse pour :

- ses paysages variés et préservés,
- sa qualité de vie,
- le charme de ses villages
- ses activités culturelles
- ses bons produits du terroir,
- et bien d'autres choses encore ...

Notre département a beaucoup d'atouts pour vous offrir la vie dont vous rêvez !

Toutefois, êtes-vous sûr de bien connaître l'activité au sein de nos campagnes qui vous permet d'apprécier celle-ci à sa juste valeur ?

Par ce petit guide, nos paysans souhaitent vous donner les clefs d'une meilleure compréhension du métier d'agriculteur.

Soyez curieux, informez-vous... La vie en milieu rural n'en sera que plus belle pour tous !
Et pour ça, comme on dit chez nous ...

«Chabatz d'entrer !»



**L'ESPRIT
CREUSE**

S'intéresser à son
environnement c'est le 1^{er} pas
pour une intégration réussie !

Les élus et votre maire en particulier sont les garants de la bonne entente des acteurs sur leur territoire.

Ils ont, de ce fait un rôle important d'information pour faciliter votre intégration. Les services de la mairie sont là pour vous aider dans vos démarches et ils peuvent aussi vous renseigner sur les activités associatives et les événements qui rythment les saisons. Ce contact est un moyen pour vous d'entrer de plein pied dans la vie de votre commune.

Tampon de la Mairie

la CREUSE
le Département



ASSOCIATION DES
CONSOmmATEURS
DE LA CREUSE



Participez aux portes ouvertes à la ferme !

Pour vous aider à mieux connaître l'activité agricole en Creuse, la Chambre d'agriculture et ses partenaires organisent des journées portes ouvertes au sein d'un réseau de fermes **#AimeTonAgri**.

A l'occasion de ces portes ouvertes vous découvrirez de façon pédagogique et ludique le quotidien des agriculteurs et l'engagement que demandent ces métiers passions.

Vous pourrez ainsi poser toutes les questions que vous voudrez en partageant un moment de convivialité.

Et avec un peu de chance... vous pourrez peut-être même déguster quelques-uns des bons produits de notre terroir !

Renseignez-vous auprès du service communication de la Chambre d'agriculture pour connaître les lieux et les dates des prochaines portes-ouvertes.

Tel : 05 55 61 50 22





Apprendre à se connaître et se respecter pour mieux vivre ensemble !

L'agriculteur est l'artisan du bel environnement dans lequel vous avez choisi de vous installer.

Il est aussi, ne l'oublions pas, l'acteur qui vous permet de vous nourrir avec des produits de qualité tout au long de l'année.

Comme pour toute activité économique, les us et coutumes de ce secteur peuvent susciter des interrogations si vous n'êtes pas familiarisé avec ces pratiques.

Si la campagne est pour vous un lieu pour vous ressourcer, synonyme de tranquillité, c'est pour les agriculteurs le cadre de leur activité professionnelle exercée sur ce territoire, depuis souvent plusieurs générations.

Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une cohabitation entre voisins dont les modes de vie peuvent être très différents.

Pour vivre en parfaite harmonie, agriculteurs et nouveaux arrivants peuvent s'engager à respecter quelques règles simples.

Calendrier des principaux travaux de l'agriculteur

Automne :

Semis
Récolte de maïs
Epannage des effluents d'élevage
Travaux de couverture des sols
Clôtures et entretien des haies
Soins aux animaux ...



Printemps :

Préparation des sols et semis
Epannage des effluents d'élevage
Entretien des cultures
Mise à l'herbe des animaux
Fertilisation des sols
Récolte des fourrages
Soins aux animaux, ...



Hiver :

Soins aux animaux
Fertilisation avant reprise de la végétation
Stockage et épannage des effluents d'élevage aux champs
Déneigement des routes ...



Été :

Récolte de foin
Récolte des cultures
Convois agricoles
Tourisme rural
Couverture des sols
Soins aux animaux, ...



Je suis agriculteur

- Je travaille dans le respect de la réglementation.
- Je fais mon possible pour limiter les désagréments, notamment le week-end.
- Si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel, je préviens mon voisinage.
- Je n'épends pas les effluents d'élevage trop près des habitations ou des zones urbaines.
- Lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors du week-end.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents et je nettoie la route après mon passage.
- Je suis à l'écoute et j'explique à mes voisins mon activité avec bienveillance.
- Je ne pénètre pas dans les parcelles, je ne touche pas au matériel ni aux animaux.
- Je ne stationne pas devant les accès des champs et chemins.
- Je tiens mon chien en laisse si celui-ci a tendance à aller vers les troupeaux et clôture ma propriété si besoin.
- Je respecte le travail de l'agriculteur et je reste courtois.

Je suis nouvel arrivant

- Avant de me décider à emménager, je me renseigne sur les activités agricoles à proximité afin de m'installer en connaissance de cause.
- Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je suis prudent.
- Je ne cueille pas les fruits, fleurs ou légumes dans les champs.